

LA SAINT-BARTHÉLEMY A LYON

ET LE GOUVERNEUR DE MANDELOT

PAR

A. PUYROCHE

PASTEUR

PARIS

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS

13, RUE CUJAS

—

1869

LA

SAINT-BARTHÉLEMY

A LYON

ET LE GOUVERNEUR DE MANDELOT

PAR

A. PUYROCHE

PASTEUR

PARIS

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS

13, RUE CUJAS

—

1869

LA

SAINT-BARTHÉLEMY

A LYON

ET LE GOUVERNEUR DE MANDELOT

Ce fut le mercredi 27 août « entre huit et neuf heures du matin (1) » qu'arrivèrent à Lyon les premières nouvelles de l'attentat commis à Paris contre ceux de la Religion. Ces nouvelles toutefois ne faisaient encore mention que des événements accomplis le 22, c'est-à-dire de la blessure de Coligny. Elles étaient apportées par une lettre de Charles IX au gouverneur de la ville, François de Mandelot. Dans cette lettre, écrite le 22, le roi racontait la tentative d'assassinat faite sur l'amiral et informait en même temps le gouverneur des mesures prises pour arrêter le meurtrier. Charles IX ajoutait ces mots qu'il importe de remarquer : « Et d'autant que la nouvelle pourrait émouvoir plusieurs de mes sujets d'une part et d'autre, je vous prie, Monsieur de Mandelot, que faisant entendre aux lieux de votre gouvernement où vous verrez qu'il y sera de besoin, comme le fait est advenu, vous admonestiez et assuriez un chacun que mon intention est de garder invio-

(1) Lettre de Ravot, secrétaire de la ville de Lyon, aux sieurs Claude de Rubys et de Masso, députés de la ville en cour. Lettre du 3 septembre 1572, archives de l'hôtel de ville. *Correspondance consulaire,* XVI[e] siècle, AA. 25. D'autres auteurs disent que cette nouvelle arriva dès six heures du matin, différence sans importance.

lablement mon édit de pacification et châtier les contrevenants si étroitement, que l'on jugera quelle est la sincérité de ma volonté, comme je me délibère en cette occasion d'en rendre exemple (1). »

Ainsi, dans cette lettre du 22 août, antérieure par conséquent de deux jours aux massacres, il n'y avait pas un mot qui pût faire pressentir les projets déjà arrêtés par la reine mère, et par ceux qui avec elle cherchaient à entraîner le roi dans une sanglante réaction contre les protestants. Mais ces projets étaient dans l'air. Depuis longtemps déjà les catholiques les plus fougueux en nourrissaient la pensée. Aussi, dès la première heure où ces nouvelles furent connues à Lyon, le bruit d'un massacre général se répandit par la ville. Un témoin oculaire (2) nous le dit expressément. « Une heure et demie après l'arrivée du courrier, j'ouïs un des soldats courant çà et là parmi les rues, qui dit que l'amiral et les princes et tous les huguenots qui étaient dedans Paris avaient été tués (3). »

On comprend qu'une telle nouvelle, éclatant tout à coup au milieu de prévisions bien contraires, au lendemain peut-être de l'arrivée des récits sur le mariage de Henri de Navarre avec la sœur du roi, dut exciter dans toute la ville une profonde agitation. Chacun l'accueillit selon ses sympathies et

(1) *Correspondance de Mandelot avec Charles IX*, publiée par M. Paulin Paris.

(2) *Discours du massacre de ceux de la religion réformée fait à Lyon par les catholiques-romains, le* 28[e] *d'aoust et jours ensuivans de l'an* 1572, etc. Petit écrit in-18, publié en 1574, réimprimé en 1848, par Gonon. L'auteur était protestant et Lyonnais; quelques-uns même pensent (M. Péricaut, entre autres) que ce fut un des pasteurs de l'Eglise de Lyon, J. Ricaud, qui le rédigea d'après ses propres souvenirs.

(3) C'est sans doute cette aggravation donnée dès l'abord aux premières nouvelles qui explique l'erreur où sont tombés l'auteur du *Discours sur le Massacre* et d'autres historiens d'après lui. Ils prétendent que dès le mercredi matin on eut connaissance à Lyon des massacres commis à Paris le jour de la Saint-Barthélemy, le 24. Mais nous avons, sur la succession des nouvelles reçues, un témoignage qui est au-dessus de toute contestation, et qui ne peut nous laisser aucun doute sur ce point, c'est celui de Mandelot, dans sa réponse au roi : « Sire, écrit-il à Charles IX, dans sa lettre du 31 août, mercredi dernier, au matin, je reçus la lettre de Votre Majesté du 22[e], de la blessure de M. l'amiral, suivant laquelle, et ce que deux courriers passant m'en auroient rapporté et certifié du succès *depuis intervenu.* » Lettre inédite de Mandelot au roi, du dernier du mois d'août, Bibliothèque de Lyon, papiers Coste.

ses espérances. Les protestants s'en montrèrent dès l'abord comme atterrés. On ne les voit ni protester contre un tel attentat, ni chercher à s'entendre entre eux pour leur propre défense. Mais ils se retirent silencieusement dans leurs maisons (1). Cette attitude toute passive dans laquelle ils persévérèrent jusqu'à la fin, surprend, quand on réfléchit qu'à Lyon les protestants étaient alors encore nombreux et puissants. Elle ne peut s'expliquer, comme chez leurs frères de Paris, par un effet de surprise, car les nouvelles reçues étaient au contraire bien faites pour les mettre sur leurs gardes. Mais il faut se rappeler que, depuis près de dix ans, ils vivaient sous un régime de persécution continue et de croissante compression qui avait fini par briser en eux tous les ressorts. La faveur qu'avaient retrouvée auprès du roi les chefs de leur parti, était de trop fraîche date pour avoir pu les relever déjà entièrement de cet abattement prolongé. Ils n'étaient encore qu'à moitié rassurés. Aussi, au premier bruit contraire, toute confiance les abandonne, et ils retombent dans cet état « de modestie et de patience incroyables » dont parle l'un d'eux. Loin de songer à résister, ils n'auront, comme on l'a dit, de courage que pour bien mourir.

L'effet produit par les premières nouvelles de Paris ne fut pas moins considérable sur les catholiques, mais naturellement en un sens tout opposé. Les catholiques lyonnais étaient depuis quelque temps irrités et inquiets du crédit croissant de l'amiral auprès du roi. Les quelques mesures de tolérance et de justice envers leurs adversaires, qui en avaient été la conséquence, les avaient profondément mécontentés. Aussi accueillent-ils avec transport des nouvelles si conformes à leurs sentiments. Dès le premier moment, ils reprennent toute leur assurance; ils prétendent à une domination sans partage, et tandis que leurs concitoyens protestants se renferment dans leurs demeures, ils se répandent dans les rues, sur les places,

(1) « Accoutumés déjà à une modestie et patience incroyables, raconte l'un d'entre eux, ils ne bougèrent en façon du monde. » (*Discours sur le Massacre.*)

et s'y promènent en maîtres, témoignant par de grandes clameurs leur joie et leurs espérances.

Il ne paraît pas toutefois que dans cette première journée on soit allé au delà de ces manifestations bruyantes, accompagnées de bravades et de cris injurieux. Le gouverneur d'ailleurs avait immédiatement pris les mesures nécessaires pour empêcher des désordres plus graves, et maintenir la sûreté publique. La lettre du roi en effet, comme nous l'avons vu, lui en faisait un devoir. Il fit renforcer les postes placés aux portes de la ville qui depuis la veille étaient tenues fermées, d'après un ordre de la cour reçu antérieurement (1). Il établit également des corps de garde, dans l'intérieur de la ville, dans les lieux les plus fréquentés, « aux deux descentes du pont de Saône et sur les principales places et divers endroits des deux côtés de la ville. » (*Discours du Massacre.*)

Grâce à ces précautions, la sécurité publique ne fut pas ce jour-là gravement compromise, et la nuit s'écoula sans troubles. Mais le jour suivant (jeudi 28 août), l'agitation recommença dès le matin, et elle ne tarda pas à prendre un caractère menaçant. « Comme le lendemain, écrit le secrétaire Ravot aux députés de la ville en cour, de telles nouvelles furent publiées et communiquées en la dite ville, le peuple a commencé à murmurer jusqu'à vouloir prendre les armes, faisant contenance se vouloir jeter contre les personnes et biens de ceux de la nouvelle religion. » (Lettre du 3 septembre.)

Les nouvelles à l'occasion desquelles s'accrut à ce point

(1) C'est dans une lettre du 18 août que le roi avait donné cet ordre à Mandelot, et, d'accord avec ce fait, Ravot (lettre du 29 août) nous apprend que les portes de la ville avaient été fermées depuis le mardi 26. On a fait grand bruit de cet ordre du roi donné le 18. Des historiens ont voulu y voir, 1° une précaution prise dès cette époque pour assurer le massacre des protestants lyonnais; 2° une préméditation du crime, par conséquent remontant au moins à cette date; 3° enfin, une participation positive de Charles à ses préparatifs. Mais M. H. Martin (t. IX, p. 308) a démontré que cet ordre adressé au gouverneur de Lyon avait été donné dans un autre but, afin d'arrêter les courriers que quelques catholiques auraient pu envoyer à Rome pour y porter la nouvelle du mariage de Henri de Navarre avec la princesse Marguerite, mariage auquel le pape était très-opposé. Il importait donc que Grégoire XIII n'en fût prévenu qu'après sa consommation, parce qu'on craignait qu'il ne cherchât à l'empêcher ou à le troubler par quelque excommunication.

l'effervescence populaire, furent sans doute celles des massacres commis à Paris, le jour même de la Saint-Barthélemy. En effet des lettres particulières (1), puis deux courriers de passage (2) apportèrent ce jour-là les premiers détails sur cette affreuse catastrophe. On n'en reçut pas encore la nouvelle officielle. Mais le peuple, les fanatiques surtout n'en avaient pas besoin pour croire au massacre et pour songer déjà à le reproduire. C'est alors qu'eurent lieu les tristes scènes dont parle le secrétaire de la ville, mais que, selon sa tactique habituelle, il a adoucies le plus possible dans son récit.

Le peuple en effet ne s'en tint point, comme il le dit, à des murmures, faisant simplement contenance de se vouloir jeter sur les personnes et les biens de ceux de la Religion. Des menaces on passe déjà aux voies de fait, aux violences. Les protestants qui se hasardent dans les rues sont insultés, poursuivis et maltraités ; plusieurs même sont traînés en prison. « C'est alors, rapporte avec un accent d'amertume bien naturel le témoin qui nous a conservé ces détails, que ceux de la Religion réformée commencèrent à croire à bon escient qu'il n'y avait ni crédit, ni bonne mine, ni parole royale, ni beau semblant de gouverneur qui les engardast d'être à la merci des catholiques-romains, lesquels avaient humé leur sang dès les premiers troubles. (*Discours du Massacre.*)

En effet, que faisaient et que pensaient en présence de ces graves désordres les diverses autorités de la ville ? C'est un point qu'il importe d'éclaircir afin de pouvoir apprécier avec justice les événements qui vont suivre. C'est d'ailleurs un côté de la question sur lequel la lumière n'a pas été faite jusqu'à présent. On nous pardonnera donc d'entrer dans quelques développements à cet égard. Nous aurons à rechercher successivement quelle a été l'attitude observée par les deux agents principaux de l'autorité dans la ville de Lyon, par le

(1) Lettre de Jean de Masso à son frère (du 1er septembre). *Correspondance consulaire.*
(2) Lettre de Mandelot à Charles IX, du 31 août.

gouverneur, représentant du pouvoir royal, et par le consulat, représentant du pouvoir municipal. Parlons d'abord de ce dernier.

Le consulat n'était plus à cette époque composé que de catholiques, et de catholiques choisis entre les plus ardents. Dans ces temps de luttes religieuses, l'exaltation de la foi, l'intolérance dans les principes politiques étaient les meilleurs titres pour obtenir les suffrages de ses concitoyens et une popularité soutenue. La plupart des échevins alors en charge, étaient donc de ceux qui pensaient et disaient avec les fougueux prédicateurs de l'époque, « qu'il fallait faire main basse sur tous les hérétiques et en purger une bonne fois le royaume (1). » Mais pour nos consuls, ce n'était pas seulement un article de foi. C'était aussi un principe politique. Ils croyaient que la paix et la prospérité de la cité ne pouvaient être assurées qu'à ce prix. Aussi, dès les premières nouvelles des massacres de Paris, se montrent-ils partisans des mesures extrêmes; ils opinent pour qu'on imite sans retard et sans réserve ce qui s'est fait sous les yeux du roi.

A la tête des plus acharnés, il faut placer sans hésiter un nommé André Mornieu (2), homme d'une réputation suspecte, à qui l'on reprochait déjà plusieurs crimes, et qui semble avoir voulu, par la violence de son zèle persécuteur, faire oublier les graves méfaits de sa vie passée. Deux échevins toutefois ne partagèrent pas en cette circonstance la manière de voir de tous leurs collègues. C'étaient noble François de Guerrier, sieur de Combelande, chevalier de l'ordre du roi, et Pierre d'Aveyne. Seuls, ils s'opposèrent avec énergie aux résolutions prises dans le sens de la violence. Puis quand ils virent qu'ils ne pouvaient ramener leurs collègues à la modération, ils cessèrent de se rendre aux séances du consulat, et afin qu'on ne pût pas se méprendre sur le sens de leur abstention,

(1) Labitte, *Prédicateurs de la Ligue,* p. 3 et suiv.
(2) André Mornieu figure dans les procès-verbaux consulaires avec cette qualification, « élu en l'élection du Lyonnais. »

ils exigèrent que leur opinion, sous forme de protestation (1) fût consignée dans les procès-verbaux, comme si, dans leur foi inébranlable aux principes éternels de la justice, ils avaient voulu en appeler de leurs aveugles contemporains à la postérité plus impartiale et mieux éclairée. Que la postérité leur rende justice par notre bouche et honore, comme il convient, ces deux généreux citoyens qui résistèrent à l'entraînement général et qui ne craignirent pas d'exposer leur popularité, peut-être même leur vie, pour obéir à la voix de leur conscience et à celle de l'humanité.

Ainsi la majorité du consulat était, dès le début, portée aux mesures violentes et pactisait avec ceux qui, selon l'énergique expression de notre chroniqueur, « avaient humé le sang dès les premiers troubles. » Si donc les agresseurs ne se portèrent pas dès l'abord aux plus graves excès, si leur fougue sembla pendant un temps contenue, ce n'est certes point à l'intervention pacifiante de l'autorité municipale qu'il faut l'attribuer. L'empêchement vint d'ailleurs. Il vint du gouverneur.

Mandelot en effet n'éprouvait pas la même impatience d'agir. Et ce n'était pas, ayons bien soin de le dire, qu'il fût le moins du monde favorable aux protestants ni qu'il éprouvât à leur égard la moindre compassion en ce moment critique. Il n'avait que trop donné jusque-là de preuves de son zèle comme catholique, et de son ignorance ou de son mépris des grands principes de liberté religieuse. D'ailleurs, sa conduite en cette occasion n'a nullement empêché les auteurs catholiques de reconnaître sa fidélité à leur cause et de le louer sans réserve (2). Mais il était avant tout un *politique prudent*, et ce trait de son caractère suffit pour expliquer la position qu'il a

(1) C'est remplir un pieux devoir que de reproduire cette pièce : « Lesdits sieurs de Combelande et d'Aveyne ont dit et déclaré, en présence des autres échevins susnommés, qu'ils n'ont jamais été d'avis des poursuites et remontrances ci-devant faites à Msgr de Mandelot, ni même de ce qui s'est passé suivant le contenu du procès-verbal ci-devant commencé (il s'agit de ce qui s'était passé à Lyon, du 28 août au 2 septembre), n'ayant oncques voulu assister à aucun des actes dudit procès-verbal. Dont ils ont requis acte leur en être octroyé, pour leur servir en temps et lieu. Ce que de raison. » *Registres consulaires*, BB. f° 90.

(2) Voir, entre autres, C. Rubys, *Privilèges des habitants de Lyon*, p. 38.

prise en cette grave conjoncture. Mandelot était le représentant de l'autorité royale, et comme tel, il nous a laissé lui-même, dans sa lettre du 31 août sa profession de foi très-explicite « sur le bon plaisir, volonté et intention de Sa Majesté qu'il ne fauldrait de suivre jusqu'au dernier soupir de sa vie. » En conséquence toute sa préoccupation en ce moment devait être de ne rien faire qui pût être désapprouvé ou lui nuire en haut lieu. Or, ne l'oublions pas, il n'avait pas encore reçu d'autre lettre royale que celle arrivée la veille. C'étaient pour le moment ses seules instructions officielles, et elles lui faisaient un devoir, nous l'avons vu, de maintenir l'édit de pacification et de ne sévir que contre ceux qui y contreviendraient.

Il est vrai que depuis la date de ces dernières dépêches (du 22) il était survenu à Paris de graves événements (le 24) qui, d'après ce que l'on disait, s'étaient accomplis avec l'approbation et même avec le concours du roi. Mais il n'était informé de ces faits que par voie indirecte; il n'avait lui-même reçu encore aucune communication officielle, aucune instruction nouvelle, et les faits que l'on racontait étaient si étranges, si contraires à tout ce qu'il avait appris précédemment, aux sentiments, aux volontés exprimées par le roi lui-même dans sa lettre de la veille, qu'en vérité l'on comprend qu'il dût garder quelque doute à cet égard; et qu'en tout cas, avant d'adopter une ligne de conduite opposée à celle qui lui était tracée, et de passer du rôle de protecteur des protestants à une attaque ouverte contre eux, il crût prudent d'attendre des instructions nouvelles. Elles ne pouvaient d'ailleurs tarder d'arriver, et jusqu'à ce moment toute sa tactique devait consister à gagner du temps, à contenir les partis, à éviter entre eux toute occasion de collision. C'est pour cela sans doute que dans la matinée du jeudi, quand il voit l'effervescence augmenter, il fait défense aux protestants « d'aller et venir librement par la ville » sous peine d'arrestation contre ceux qui enfreindraient son ordre. (*Discours du Massacre.*)

Après avoir ainsi fait connaître l'attitude observée par le

consulat et le gouverneur, revenons à l'exposition des faits. Dans l'après-midi du même jour, entre trois et quatre heures selon Ravot, arriva de Paris un nouveau courrier. Mais il n'apportait pas encore de dépêche pour le gouverneur. Il avait été expédié le 25, aux frais de la ville de Lyon, par ses députés en cour (1). Le contenu de la lettre des sieurs Guyot de Masso et de Rubys était des plus graves. Ils faisaient d'abord le récit de ce qui s'était passé à Paris « par commendement du roi. » Après quoi les députés ajoutaient que « l'intention de Sa Majesté était qu'il fût exécuté en cette ville sur ceux de la nouvelle religion comme a été fait à Paris, en laquelle un grand nombre de gens ont été tués. Le roi le leur avait déclaré et commandé pour le faire entendre au dit consulat (2). »

Ces lettres furent incontinent communiquées au gouverneur qui, selon Ravot, « s'assura de beaucoup plus qu'il n'était auparavant. » (Lettre du 3 septembre.) Il paraît toutefois que l'assurance qu'en reçut Mandelot ne fut pas aussi complète que le prétend le secrétaire de la ville, car cette communication ne le décida pas encore à sortir de la prudente réserve dans laquelle il avait jugé bon de se renfermer. Cela se comprend. Malgré leur ton affirmatif, des nouvelles venues par une telle voie ne lui inspiraient pas une confiance absolue. Il savait que de Masso et de Rubys, comme leurs autres collègues du consulat, étaient enclins aux mesures extrêmes, qu'ils avaient été envoyés à la cour dans le but de pousser à une réaction contre les protestants. N'auraient-ils donc pas, dans leur zèle, exagéré la portée des événements accomplis, et mis sur le compte du roi lui-même leurs propres désirs? En

(1) Mandement de payement pour ledit courrier, *Registres consulaires*, séance du 3[e] septembre 1572. Cette lettre des députés en cour n'a pu être retrouvée dans les archives de la ville. Elle faisait probablement partie des pièces relatives à la Saint-Barthélemy qui, quelque temps après, furent détruites, ainsi que nous le verrons. Mais son contenu peut, en grande partie, être reconstitué, grâce aux allusions ou emprunts qui y sont faits dans la correspondance de Ravot et dans les délibérations consulaires. C'est d'après ces différentes sources que nous en donnons le résumé.

(2) *Registres consulaires*, séance du 8 septembre 1572.

tout cas, en passant par leur plume, les intentions royales n'auraient-elles pas été légèrement modifiées? Voilà ce que pouvait se dire Mandelot. Aussi le prudent gouverneur ne veut-il encore rien entreprendre, ni autoriser sur de tels ordres. Il persiste à attendre des instructions officielles qui mettent entièrement sa responsabilité à couvert. Mais ces hésitations, ces retards exaspèrent ceux qui veulent au plus tôt en venir aux mains. Pour eux, la volonté du roi n'est pas douteuse; ils ne comprennent rien à ces incertitudes, à cette réserve du gouverneur, et ils se montrent à chaque instant moins disposés à s'y soumettre.

Il semble que l'on cherche déjà à se passer de son approbation et de son concours. Ces lettres qui n'ont pu le décider à agir, on n'a garde de les tenir secrètes, comme l'était d'ordinaire la correspondance du consulat et de ses agents. Elles sont partout colportées. On les montre à qui veut les voir. On les lit en public (1), il est inutile de dire dans quelles intentions et avec quels commentaires. C'était naturellement souffler sur le feu qui déjà commençait à s'enflammer. L'agitation grandit d'heure en heure dans les rues. Encouragés par de telles communications, appuyés en secret par des meneurs puissants, tous ces gens sans aveu qui apparaissent toujours aux heures des émeutes, ne se sentent plus contenus dans leur soif de meurtre et de pillage.

La nuit du reste approchait, et à l'abri de ses voiles, les assassinats et les violences de tout genre commencèrent. On ne se contente plus de maltraiter et de traîner en prison les protestants que l'on rencontre dans les rues. On envahit leurs maisons, on les en arrache avec violence. « La nuit étant venue, rapporte l'auteur du *Discours*, on commença à les rechercher par les maisons pour les piller, les rançonner, ou les traîner en prison, la plupart desquels n'y arrivaient pas, étant

(1) *Sommaire et vrai Discours de la Félonie et Inhumanité enragée commise à Lyon par les catholiques-romains sur ceux de la religion réformée.* C'est une reproduction, avec quelques légères variantes, du *Discours sur le Massacre,* déjà cité.

tués au coin des rues, à coups de poignard, ou bien jetés dedans l'eau, dont quelques-uns qui sont encore vivants, se sont sauvés à la nage, après avoir été emportés par le fil de l'eau, une demi-lieue au-dessous de la ville. »

Les trois pasteurs qui desservaient alors l'Eglise de Lyon, furent dès l'abord signalés aux poursuites et aux coups de ces forcenés. Afin qu'aucun n'échappât, trois dizeniers avaient reçu la mission toute spéciale de les rechercher et chacun d'eux était chargé de l'un des trois. Malgré toutes ces précautions, deux des pasteurs échappèrent « par des moyens, dit notre auteur protestant, plus propres en apparence pour les faire mourir cent fois que pour les délivrer des mains de tant d'enragés, ce que j'ai su de vrai par des gens dignes de foi. »

Le troisième pasteur, Jacques Langlois, fut moins heureux. C'était, du reste, le plus en vue. Il était le plus ancien dans l'Eglise de Lyon, et à ce titre président du consistoire. Dès la première alerte, il s'était réfugié et caché chez une honorable veuve. Mais un misérable, à qui Langlois avait sauvé la vie en 1562, lors de l'occupation de la ville par les protestants, le dénonça à ses ennemis. Vers dix heures du soir, le dizenier spécialement préposé à sa recherche, Boydon, se rend à l'endroit indiqué. Il arrache Langlois de sa retraite sous prétexte de le mener chez le gouverneur. Mais en chemin, au milieu du pont de Saône (l'ancien pont du Change), ces sicaires se précipitent sur leur pieuse victime, la frappent à coups de hallebarde. Puis, après lui avoir crevé les yeux avec leurs poignards, ils le jettent du pont dans la rivière. Quant au serviteur de Dieu, on l'ouït seulement répéter par trois fois : « Seigneur Jésus, fais-moi miséricorde. » (*Discours du Massacre.*) (1).

C'est au milieu de ces scènes abominables que se passa la nuit du 28 au 29. Le jour ramena un peu de calme dans la ville, soit que la rage des plus impatients fût en partie assou-

(1) Voir aussi les *Mémoires sur l'Estat de France sous Charles IX*, I, 476 et suivantes.

vie, soit qu'en pleine lumière ils n'osassent commettre de tels crimes, lorsque surtout le gouverneur ne s'était pas ouvertement prononcé.

Enfin, dans la matinée du vendredi, « à dix heures ou environ » arrivèrent pour Mandelot des dépêches de la cour. C'était un bourgeois de Lyon, le sieur du Peyrat, antérieurement envoyé en mission à Paris, qui les apportait (1). Son arrivée excita des sentiments bien divers. Les protestants espéraient encore : ils se disaient que le roi ne pouvait à ce point manquer aux traités, à sa parole si souvent donnée; que tout ordre émané de lui aurait sans doute pour but de faire respecter les édits et par conséquent de protéger leurs personnes. Les catholiques, de leur côté, ne doutaient pas que ce courrier n'apportât des instructions conformes à leur désirs de vengeance, et ils se flattaient, les hésitations du gouverneur une fois levées, « de pouvoir enfin exécuter leur cruel et sanglant dessein. »

L'attente était donc grande des deux parts. Elle dut se prolonger jusque dans l'après-midi, car Mandelot s'enferma avec du Peyrat immédiatement après l'arrivée de ce dernier, et il resta avec lui en conférence pendant plusieurs heures.

Les communications apportées par ce messager étaient en effet de la plus haute importance.

Le roi y représentait la Saint-Barthélemy comme une sédition des Guises et de leurs amis, qui avaient appris que ceux de l'amiral cherchaient à se venger d'eux. Il attribuait tout le mal à la querelle particulière depuis longtemps survenue entre ces deux maisons, et qu'il avait en vain voulu apaiser, « *n'y ayant en ceci*, disait-il, *rien de la rupture de l'édit de pacification, lequel je veux au contraire être entretenu plus que jamais.* »

(1) L'auteur du *Discours du Massacre*, de Thou, et d'après eux M. Soldan (*Notice sur la Saint-Barthélemy*), prétendent que du Peyrat (M. Soldan le nomme par erreur du Vérat) apporta, en même temps que les missives royales, la lettre des députés du consulat. C'est une erreur. Ravot, bien placé pour être exactement informé, et avec lui les *Actes consulaires*, disent positivement que les lettres de Masso et de Rubys étaient arrivées la veille par un courrier spécial.

Un tel langage, tenu le lendemain même de la Saint-Barthélemy, est à peine croyable dans la bouche du roi qui avait tiré lui-même sur ses sujets protestants. Cependant il est de tout point conforme à la politique adoptée par la cour au premier moment, soit qu'on voulût ainsi contenir en les abusant, les huguenots des provinces, soit qu'on espérât prévenir par ce moyen une trop forte réprobation de la part des cours protestantes, qu'on avait intérêt à ménager. Mais on comprend aussi dans quelle perplexité ce langage aurait jeté un gouverneur déjà si embarrassé, si à ces lettres où il n'est question que de surprise et d'intentions pacifiques n'eussent été jointes des instructions secrètes plus explicites et plus décisives.

L'existence de ces instructions verbales envoyées en cette occasion aux gouverneurs des provinces, a déjà été établie par les historiens les mieux informés sur la Saint-Barthélemy (Soldan entre autres). Elle est pour ce qui concerne Lyon, confirmée par les paroles même de Mandelot, dans une de ses lettres adressées au roi. Voici en effet ce qu'on lit au commencement de celle du 2 septembre : « Sire, j'écrivis avant-hier à Votre Majesté la recette des lettres qu'il lui aurait plu m'écrire le 22e et 24e du passé, et comme suivant icelles et *ce que le sieur du Peyrat m'aurait dit de sa part*, je n'ai failli pourvoir par divers moyens à la sûreté de la ville, etc. »

Mais en quoi consistaient ces instructions secrètes? Etaient-elles très-générales comme le prétend M. Soldan, laissant à l'initiative des gouverneurs le choix des moyens, selon les lieux et les circonstances? ou bien fixaient-elles la ligne de conduite à tenir, précisaient-elles les mesures à prendre? Pour notre compte, nous pencherions vers cette dernière supposition. Elle nous semble ressortir de la lecture attentive des lettres de Mandelot. Remarquons en effet que dans sa lettre du 2 septembre, immédiatement après cette phrase : « Je n'ai failli pourvoir par divers moyens à la sûreté de la ville » il ajoute, comme s'il s'agissait d'un ordre reçu, d'une mesure qui n'a pas besoin d'explications : « Si bien, Sire, que les corps

et les biens de ceux de la Religion auraient été saisis et mis sous votre main. » Ainsi donc, pourvoir à la sûreté de la ville, et dans ce but s'emparer de la personne et des biens de ceux de la Religion, tel aurait été le sujet de ces instructions secrètes apportées par du Peyrat (1).

Ce fut à prendre connaissance de ces diverses communications de la cour, et sans doute aussi à peser toutes les difficultés de la situation et les moyens d'en sortir, que fut employée cette longue conférence entre Mandelot et du Peyrat. Mais cette attente prolongée n'était pas du goût de ceux qui désiraient impatiemment connaître les ordres du roi. Elle déplut surtout aux membres du consulat qui se voyaient avec peine tenus à l'écart de cette délibération secrète. Leur mécontentement perce dans le soin avec lequel Ravot écrivant aux députés en cour fait remarquer la longueur de ce huis clos qui contrarie ses desseins (2).

Enfin, « dans l'après-dînée » le gouverneur fit convoquer les échevins en son hôtel, soit pour leur faire part des nouvelles et des ordres qu'il venait de recevoir, soit pour s'entendre avec eux sur les mesures à prendre d'un commun accord. Ainsi qu'il l'écrivit quelques jours après aux sieurs de Masso et de Rubys, « rien n'a été fait sans y être appelé MM. les échevins et par leur voix et avis qu'ils ont donné en toutes choses. » Le circonspect gouverneur ne voulait pas, en de si

(1) En tous cas, nous sommes convaincus que ces ordres secrets n'allaient guère au delà, et qu'ainsi ils ne prescrivaient nullement une exécution contre les protestants lyonnais semblable à celle qui avait eu lieu à Paris. Cela résulte, à notre avis, jusqu'à l'évidence, du contenu des lettres de Mandelot, écrites à la suite des sanglants événements qui eurent lieu les jours suivants. Aurait-il cherché, comme il le fait, à dégager entièrement sa responsabilité des massacres accomplis, à les atténuer le plus possible, s'il avait réellement reçu la mission de les provoquer, ou du moins de les laisser faire? Et enfin, si telles avaient été ses instructions, comment expliquer les refus, la résistance qu'il oppose à toute mesure de violence, comment expliquer les précautions qu'il prend pour ne pas mettre les armes aux mains de ceux dont il sait les projets sanguinaires, tous les efforts qu'il fait pour écarter les occasions d'une collision, pour demeurer le maître de la situation? Quelle autre raison qu'un ordre reçu peut-on donner pour se rendre compte d'une modération si contraire à ses sentiments catholiques amplement prouvés, et à sa popularité qu'il exposait ainsi gravement?

(2) « Le lendemain, à dix heures du matin ou environ, arriva M. du Peyrat, lequel ayant conféré longtemps avec mondit sieur le gouverneur, comme nous nous estimons du fait déjà certains, nous fûmes appelés, l'après-disnée, à son logis. » (Lettre du 3 septembre.)

graves conjonctures, engager sa responsabilité sans y impliquer en même temps celle des autres représentants du pouvoir (1). Dans cette réunion, on décida tout d'une voix que « non-seulement les personnes mais aussi les biens et marchandises de ceux de la Religion, seraient mises en sûreté, pour la conservation de qui il appartiendrait (2). » (Lettre du 3 septembre.)

On dut aussi se préoccuper des moyens de réaliser cette mesure d'une exécution assez difficile, et il fut convenu que le consulat ferait immédiatement « préparer les forces qui seraient pour cet effet nécessaires. » Mais ici l'on voit reparaître les hésitations et les défiances du gouverneur. A peine a-t-il décidé, de concert avec les conseillers de la ville, que la milice bourgeoise sera convoquée et chargée de l'exécution des mesures arrêtées, que « sa volonté est divertie. » Il envoie un contre-ordre, en sorte que « les affaires demeurent » en suspens pendant le reste de la journée (3). »

La raison qu'il donne de ce brusque revirement c'est qu'il veut « attendre de plus amples déclarations de la volonté de Sa Majesté qu'il espérait de jour en jour recevoir. » Mais évidemment ce n'était là qu'un prétexte. En effet nous le verrons

(1) Lettre inédite de Mandelot aux sieurs de Masso et de Rubys, du 9e de septembre 1572. *Correspondance consulaire,* AA. 20. f° 65.

(2) Cette résolution a été très-diversement appréciée. Quelques-uns y ont vu un acheminement intentionnel aux massacres exécutés plus tard; d'autres, une simple précaution prise pour garantir des violences populaires la personne de ceux de la religion et leurs biens du pillage. De la part du gouverneur, ce n'était qu'une mesure de police conforme aux instructions que nous avons citées plus haut. La suite du récit le montrera avec évidence.

(3) *Registres consulaires.* Ce curieux incident, qui confirme si bien notre appréciation de la conduite de Mandelot, est rapporté dans le dernier feuillet (le seul existant encore) de la première partie du procès-verbal que les échevins de 1572 avaient fait dresser « de ce qui était advenu aux personnes de ceux de la N. R., durant le présent mois d'aoust 1572. » Nous transcrivons ici ce précieux document, qui, malgré sa forme fragmentaire, est une pièce importante au procès. Il débute par le milieu d'une phrase, dont la première partie se trouvait sur les feuillets enlevés, mais il est facile de rétablir le sens. Le voici : « Et pourveoir selon icelles (les lettres royales), leur commandant (le gouverneur commandant aux échevins) et ordonnant de préparer de leur part les forces qui seroient pour cet effet nécessaires. Toutesfois, ayant l'après-disnée sa volonté été divertie et changée, seraient demeurées les affaires en même état que devant, attendant par Msgr le gouverneur plus amples déclarations de la volonté de Sa Majesté, qu'il espérait de jour à autre, par l'arrivée dudit sieur Delisle, qu'il avait pour cet effet dès longtemps envoyé en cour. » *Registres consulaires,* BB. 90, f° 144.

dès le lendemain matin, sans avoir reçu de nouvelles instructions, reprendre l'exécution des mesures qu'il n'a pas voulu accomplir avec le concours du peuple armé.

La vraie raison de ce contre-ordre, la voici : c'est lui-même qui nous la donne dans une lettre qu'il adressa, quelques jours après, aux députés de la ville. « Il n'était pas d'avis, dit-il, que tout le peuple s'en mêlat, craignant quelque désordre, mêmement un sac. » En administrateur expérimenté qui sait ce que sont et ce que peuvent devenir les mouvements populaires, il a réfléchi que s'il autorise le peuple, ce peuple déjà si excité, à prendre les armes, il ne lui sera plus possible ensuite de le retenir, qu'il s'expose à ne plus demeurer maître de la situation et à ne pouvoir alors empêcher ni l'effusion de sang ni le pillage, « mêmement, comme il le dit, le sac de la ville. » C'était déjà avec cette pensée que dès le commencement, il avait eu soin de n'employer pour la garde de la ville que les soldats salariés qui relevaient directement de son autorité. C'est encore dans cette pensée qu'au lieu d'appeler la milice bourgeoise, ce dont on ne manquera pas plus tard de lui faire reproche, il avait chargé les membres des nations étrangères qui étaient organisés en corporations, de former chaque nuit un corps de garde de vingt des leurs, « pour la sûreté de leurs échanges (1). »

Mais les troupes soldées dont Mandelot pouvait disposer étaient peu nombreuses. C'étaient les soldats de sa garde, ceux de la garnison de la citadelle, et peut-être aussi les trois cents arquebusiers de la ville, en tout mille hommes au plus. (*Discours du Massacre.*) Aussi, au même moment où il prend le parti de ne pas employer la milice municipale, il envoie des exprès « aux seigneurs et à quelques autres de la noblesse des pays environnants pour leur faire entendre de lui envoyer quelques forces qu'ils pourraient faire de leurs amis (2). »

Toutefois il n'attend pas l'arrivée de ces renforts, pour procé-

(1) Lettre de Mandelot à De Massot et de Rubys.
(2) Lettre de Mandelot au roi, du 31 août.

der à l'arrestation des protestants. Le temps presse, en effet; le peuple et le consulat, mécontents de ce nouveau retard, pourraient agir d'eux-mêmes. Il faut donc au plus tôt, selon son expression, « s'assurer les corps et les biens de ceux de la Religion. » Pour cela il eut recours à un expédient fort habile qui n'exigeait pas de déploiement de troupes par la ville et qui écartait en même temps tout péril d'agitation et de résistance isolée. Dès les premières heures du jour suivant, il va le mettre à exécution.

Le samedi (30 août), dans la matinée il fait publier « à son de trompe par tous les carrefours et lieux accoutumés de la ville une ordonnance contenant en somme que ceux de la religion réformée eussent à se rendre à la maison du gouverneur pour entendre la volonté du roi. » (*Discours du Massacre.*) Ignorant les instructions secrètes apportées par du Peyrat, n'ayant pas encore renoncé à tout espoir de voir la justice triompher, la plupart de ces malheureux « se firent à croire, dit l'un d'eux, que cela se faisait pour leur bien. » Ils sortent donc des endroits où ils s'étaient cachés et se rendent sans méfiance au lieu assigné. Mais à peine sont-ils réunis que des soldats les entourent, s'emparent d'eux et les conduisent en prison. Le nombre des protestants qui donnèrent ainsi dans le piége, fut considérable. La prison ordinaire (celle de Roanne) ne put suffire pour les contenir tous. On en entassa plus de trois cents dans les cachots de l'archevêché (1). La place manquait encore. Les couvents devinrent aussi des prisons. On enferma les captifs dans le cloître des Célestins et dans celui des Cordeliers « et autres lieux capables de contenir une telle multitude. » (*Discours du Massacre.*)

Grâce à ce moyen expéditif, et à la surprise complète des protestants, tout se fit « sans tumulte ni scandale, » selon la lettre de Mandelot au roi (2 septembre). « Seulement tous nos

(1) Les prisons de l'archevêché étaient alors établies dans un bâtiment qui se trouvait en face de la maison qu'on appelle aujourd'hui la Manécanterie, sur l'emplacement actuel de l'avenue de l'Archevêché.

huguenots furent bien ébahis, » écrivait Ravot à l'un de ses correspondants parisiens (29 août).

Ebahis! on l'eût été à moins! Devant une telle violation des promesses royales, à la suite d'un tel guet-apens, l'ébahissement devait toucher de près à l'indignation et à la stupeur, et cette observation du secrétaire faite de sang-froid, presque sur un ton sardonique, ne prouve que trop à quel point la haine et le fanatisme avaient étouffé jusque chez les plus modérés tout sentiment de justice et d'humanité!

En même temps que l'on procédait ainsi à l'arrestation de ceux de la Religion, le gouverneur n'oubliait pas de faire exécuter la seconde partie des mesures arrêtées concernant la confiscation de leurs biens (1). » Ainsi s'écoula la journée du samedi. Mais pendant ce temps les esprits s'échauffaient et s'exaltaient toujours plus dans les masses. On parlait déjà d'autres exécutions plus sommaires et mieux en accord avec le fanatisme surexcité.

La nuit du vendredi au samedi s'était passée assez tranquillement. Il ne devait pas en être de même de celle du samedi au dimanche. Elle allait, hélas! voir se reproduire, mais singulièrement aggravés, tous les excès des journées précédentes. Beaucoup de protestants avaient été arrêtés. Cependant il y en avait encore un grand nombre qui, par méfiance ou tout autre motif, ne s'étaient point rendus à l'invitation du gouverneur et avaient ainsi échappé à la prison. Ils n'eurent pas longtemps à s'en féliciter. C'était sur eux qu'allait se porter la fureur de ces hommes de sang que n'avaient pu apaiser les rigueurs déjà exercées contre les réformés. « La nuit ne fut pas sitôt venue, rapporte notre témoin oculaire, qu'on ouït de toutes parts de la ville, des cris et voix lamentables tant de ceux que l'on massacrait par les maisons, que des autres déjà demi-morts qu'on traînait à la rivière, et prin-

(1) « MM. de la justice furent députés pour faire dans les maisons des protestants la saisie et l'inventaire des biens, meubles, marchandises qui leur appartenaient. » (Ravot.)

cipalement les cris horribles des femmes et petits enfants qui se voyaient ensanglantés du sang de leurs propres pères ; ces cris lamentables fendaient le cœur à ceux qui avaient tant soit peu d'humanité. » (*Discours du Massacre.*)

Que de scènes horribles que l'on a à peine le courage de retracer ! Les égorgeurs pénètrent dans une maison où ils découvrent un ouvrier protestant nommé Martin Guénon. Cet individu est retenu sur son lit par une fracture à la jambe. Mais son état n'arrête pas ces furieux. Ils le jettent sur un drap et le portent ainsi jusqu'au Rhône, où ils le précipitent. Malgré sa jambe cassée, cet infortuné se dirige en nageant vers un bateau ; il s'y cramponne, il essaye d'y monter. Mais ses bourreaux ne l'ont pas perdu de vue. Ils courent au bateau, coupent ses doigts crispés dans une suprême étreinte, et le repoussent « à coups de perches et d'avirons, » jusqu'à ce qu'il ait disparu sous les flots.

Et toutes ces horreurs n'étaient, hélas ! que le lugubre prélude de celles qui allaient s'accomplir le lendemain en pleine lumière.

Enfin le jour parut. C'était un dimanche (31 août), huit jours après le massacre de Paris. Ce jour consacré à Dieu, le saint jour de la prière, allait être à Lyon, comme il l'avait été à Paris, le grand jour du massacre, celui des *Vêpres lyonnaises* (1). Ravot nous donne l'explication du triste honneur qu'eut le dimanche, d'éclairer à deux reprises de telles iniquités. « Il advient, dit-il (dans sa lettre du 3 septembre), que ces jours de fête, le peuple est plus délibéré pour n'être en maison ni en boutique et il prend occasion de s'assembler. » Ce jour-là en effet, « dès huit heures du matin, ajoute-t-il, le peuple a commencé de murmurer et d'aller en

(1) « L'exécution qui fut faite à Paris contre les protestants, le dimanche, jour de la Saint-Barthélemy, 24e jour d'aout, fut appelée les *Matinées parisiennes*, parce qu'elle commença à Paris au point du jour, et fut suivie par les *Vêpres lyonnaises*, faites le dimanche suivant. 31 août, à l'heure des vêpres. » Rubys, *Histoire véritable de la ville de Lyon*, ch. LXI.

troupes par la ville ; » mais il ne s'en tint pas à de simples promenades en armes. Echauffées par leurs tristes exploits de la nuit, les bandes meurtrières continuent leur œuvre. Seulement les assassinats de maison en maison ne suffisent plus à leur rage croissante ; il leur faut des exécutions plus expéditives.

Vers huit heures du matin, ils se rendent à l'un des couvents où une partie des protestants arrêtés la veille a été enfermée, au couvent des Cordeliers. Nul obstacle à leurs projets : ils se précipitent comme des bêtes altérées de sang sur leurs victimes désarmées. Plusieurs demandent pour toute grâce qu'il leur soit permis de prier Dieu avant de mourir. En même temps ils se mettent à genoux, et tendent leurs mains vers le ciel. Mais cette pieuse requête n'excite chez les bourreaux que blasphèmes et redoublement de cruauté; l'attitude de la prière ne fait qu'exalter leur fureur. Ils frappent de leurs dagues par derrière ceux qui sont ainsi prosternés; ils tranchent à coups d'épée ces mains qui se lèvent vers Dieu ; ils mutilent ces visages qui se tournent vers le ciel. « Puis en se moquant d'eux, est-il dit, ils les charpentaient prenant plaisir à les voir languir... Quelques-uns qui étaient attachés de rang à une corde comme des forçats, furent arquebusés tous ensemble. » (*Discours du Massacre.*) Et comme si ce n'était pas assez, on traîne dehors et l'on jette au Rhône cette chaîne humaine encore toute palpitante.

Puis, après l'orgie du sang, l'orgie de la chair. Ces forcenés s'attablent sur la place qui se trouve devant le couvent des Cordeliers, dans lequel expirent leurs victimes; ils se livrent à d'abondantes libations, et là « en signe de joie pour avoir si bien fait, il fut fait une grande escoppeterie. » (*Discours du Massacre.*) Dans les bas-fonds du cœur humain toutes les perversités se tiennent. Le cruel se lie à l'immonde ; on l'a vu, hélas ! en d'autres temps plus rapprochés de nous ! Ainsi gorgés de vin et de sang, plus furieux que jamais, ces assassins se répandent de tous côtés par la ville, et « de cette heure-là,

nous est-il dit, il n'y eut que meurtres et saccagements par toute la cité, avec une telle licence enragée qu'il semblait que les enfers fussent ouverts et que les diables fussent sortis, bruyants et courant çà et là parmi les rues. » (*Discours du Massacre*.)

C'est ce peuple ainsi déchaîné que Mandelot cherche encore, comme il le dit lui-même dans sa lettre du même jour, « à contenir par les remontrances et les raisons qu'il peut lui persuader. » En effet, à ce moment critique, « il fait faire à son de trompe commandement à chacun de se retirer dans sa maison, se contenir en paix, déposer les armes, sinon à ceux auxquels est permis de les porter pour le service du Roi, et de n'aller en troupes ni faire assemblée. » (*Ravot*.)

Cette prétention d'arrêter un tel tumulte par quelques ordonnances de police, a quelque chose de si étrange qu'on est tenté de se demander si Mandelot était de bonne foi. La plupart des historiens ont refusé de le croire, et n'ont vu dans l'attitude du gouverneur qu'une infâme comédie pour cacher sa complicité dans les crimes qui se commettaient. Ce n'est pas là notre sentiment. Nous avons en effet pour apprécier la conduite de Mandelot, une pièce qui a manqué à nos prédécesseurs, pièce peu connue, encore inédite, qui nous paraît capitale dans le procès. C'est la lettre de Mandelot, écrite et adressée au roi dans la matinée même du jour où nous sommes, et quelques heures seulement avant les massacres de l'après-midi. Cette pièce doit être ici reproduite en entier, quoique nous en ayons déjà cité quelques fragments :

Sire, mercredi dernier au matin je reçus la lettre de Votre Majesté du 22e de la blessure de Monsieur l'Amiral, suivant laquelle et ce que deux courriers passans m'auroient rapporté et certifié du succès depuis intervenu, je n'aurois failli d'aviser promptement pour la sureté de cette ville, à votre volonté et intention, faire en sorte que tous ceux de la nouvelle religion ont été mis et retirés en lieu que je m'en puisse assurer. A quoi j'aurois encore été mu davantage à l'arrivée du sieur du Pérat avant hier, avec les lettres de Votre

Majesté du 24e, suivant lesquelles je n'aurois failli incontinent faire entendre aux seigneurs et aucuns de la noblesse sur ce gouvernement, m'envoyer ici quelque force qu'ils pourroient faire de leurs amis que j'attends arriver d'heure à autre, *faisant cependant contenir ce peuple par toutes les remontrances et raisons que je puis leur persuader de ne s'émouvoir à aucune sédition ni tumulte, comme je m'aperçois qu'il y en peut avoir quelque danger auquel toutes fois j'espère prévenir*. Osant bien néanmoins assurer Votre dite Majesté de la sureté et conservation de cette ville en son obeissance, et que aussi ai-je fait saisir et mettre sous votre main, tous les biens trouvés ès maisons desdits de la Religion, dont je n'ai voulu faillir donner ce mot d'avis à Votre Majesté laquelle j'avertirai de tout plus particulièrement par un courrier exprès, pour sur le tout entendre son bon plaisir, volonté et intention que je ne fauldrai d'ensuivre jusques au dernier soupir de ma vie.

Sire, je supplie le Créateur donner à Votre Majesté, en parfaite santé et toute prospérité, très-longue et très-heureuse vie.

De Lyon, ce dernier d'août 1572.

Votre très-humble, très-obéissant et très-fidèle sujet et serviteur.

FRANÇOIS DE MANDELOT (1).

Ainsi donc, dans la matinée du dimanche, le gouverneur croit encore pouvoir demeurer maître de la situation dont il ne se dissimule pas d'ailleurs la gravité. Laisser faire ce qu'il ne peut empêcher, telle est sa tactique, en attendant les renforts annoncés d'heure en heure, qui lui donneront la haute main dans la direction des événements : n'est-ce pas ce qui ressort de la lettre qui nous livre bien le fond de sa pensée? Une raison fort simple le prouve. Pour peu en effet que Mandelot eût prévu le carnage de l'après-midi (et comment ne l'aurait-il pas prévu s'il en eût été complice, comme quelques-uns le prétendent?) il aurait tenu au roi un autre langage. A coup sûr il ne se serait point exposé à recevoir un si sanglant démenti des faits qui allaient se passer seulement quelques

(1) Bibliothèque de la ville de Lyon. Papiers Coste.

heures après le départ de la lettre où il se flattait de pouvoir empêcher toute sédition et tout tumulte.

Eh bien ! en se plaçant à ce point de vue, les ordonnances dont nous parlons ne s'expliquent-elles pas, sans qu'il soit besoin de recourir à la supposition d'une odieuse comédie de la part de Mandelot? Il se peut qu'il ait lui-même prévu que ses défenses seront pour le moment impuissantes. Mais elles seront du moins une protestation contre les excès commis sous ses yeux et contre sa volonté. Qui sait même (car il ne faut prêter aux hommes que les sentiments conformes à leur caractère), si ces ordonnances ne sont pas une précaution pour dégager sa responsabilité des attentats qui dépassent les instructions royales et qu'il ne peut empêcher!

Frêle barrière en effet que de telles défenses contre le torrent débordé ! l'agitation, les meurtres et le pillage continuent. Seulement ils vont revêtir un nouveau caractère qui ajoutera encore à leur gravité.

L'historien allemand Ranke a fait remarquer que ce qu'il y eut de plus horrible dans les massacres de la Saint-Barthélemy, ce ne fut pas la furie, ce fut au contraire la méthode qu'on y apporta. M. Ath. Coquerel fils constate la justesse de cette observation par ce qui se passa dans la capitale. « On s'y divisa le travail, dit-il, on procéda avec ordre, avec suite (1). » Le même fait va se reproduire à Lyon à l'heure décisive. Jusque-là les horreurs commises ne l'avaient été que par des gens sans aveu, semblant obéir plutôt à leurs instincts sanguinaires qu'à un mot d'ordre reçu. S'ils avaient été dirigés, ils ne l'avaient été qu'en secret et indirectement.

A partir de l'heure à laquelle nous sommes arrivés, les meneurs cachés de la bourgeoisie ne craignent plus de se montrer. A leur tour ils se mettent en avant; ils veulent eux aussi prendre part à la tuerie et tremper leurs mains dans le sang de leurs concitoyens.

(1) *Précis de l'Histoire de l'Eglise Réformée de Paris,* 1re partie.

Quel motif pourrait en effet les retenir encore? Pas l'ombre d'une résistance ni d'une répression n'a été opposée aux violences commises. La population s'est montrée favorable aux exécuteurs. Le consulat sympathise avec eux, secrètement du moins. Le gouverneur, dont l'attitude réservée les avait un moment arrêtés, semble entrer à son tour dans la voie des rigueurs. D'ailleurs il n'y a plus de doute à avoir sur les événements accomplis à Paris et sur les intentions du roi. Aussi leur audace n'a plus de bornes. L'incarcération des protestants, la confiscation de leurs biens, des massacres isolés ne suffisent plus à leur soif de vengeance. Il leur faut une extermination en masse de tous les hérétiques. Seulement ces bourgeois fanatiques apporteront à l'exécution de leurs projets l'esprit de leur caste, quelque chose de méthodique et de légal. Ce sont eux qui vont donner à tant de crimes une direction régulière et les formes dérisoires de la justice.

A la tête de ces meneurs se trouve toujours ce membre du consulat dont nous avons déjà parlé, André Mornieu. Mais à ses côtés figurent d'autres personnages également considérables dans la ville et dans le parti. On en cite deux entre autres : Guillaume Roville, également membre du consulat, et Poculo, qui le fut quelques années après. C'étaient de ces hommes audacieux qui à l'heure des révolutions s'élancent au premier rang et s'arrogent l'autorité, certains de ne pas être désavoués par leurs amis plus timides ou plus prudents.

André Mornieu et ses acolytes commencent par s'instituer d'eux-mêmes juges de leurs concitoyens réformés. Vers dix heures ils se rendent, accompagnés d'un commis au greffe criminel, du lieutenant du prévôt des maréchaux et de quelques archers, à la prison de l'archevêché, puis à la prison ordinaire (celle de Roanne), et dans ces divers lieux ce tribunal sans nom fait appeler devant lui successivement tous les protestants qui y sont enfermés. On leur demande s'ils veulent abjurer la religion et aller à la messe. Ceux qui y consentent et qui promettent de ne plus jamais assister aux prêches ni

autres exercices de la religion, sont mis à part. Plus tard on les conduisit au couvent des Célestins, d'où ils furent peu de jours après relâchés, les uns, après avoir payé rançon, les autres, « par divers accidents, comme il plut au gouverneur de disposer de leurs vies et biens. »

Mais le nombre de ceux qui rachetèrent ainsi leur vie par une lâche apostasie fut peu considérable : trente à l'archevêché, et une vingtaine à Roanne. Tous les autres refusèrent, sans se faire illusion sur le sort qui leur était réservé. Leur mort en effet était décidée. Mais il fallait trouver des exécuteurs pour des centaines de victimes, et ce fut là une difficulté sur laquelle n'avaient pas compté les membres du tribunal improvisé. Le bourreau en effet et ses agents, sommés d'exécuter la sentence, se récusèrent. Ils réclamaient, pour agir, un ordre régulier. Les soldats de la garnison, sollicités à leur tour, refusèrent également, ne pouvant, dirent-ils, égorger ceux qui n'étaient coupables ni de sédition, ni d'aucun autre crime. Il fallut donc en revenir à ces gens sans aveu qui avaient déjà commencé l'œuvre, mais que par un dernier reste de pudeur ou de prudence, on s'était abstenu d'associer à un acte qu'on voulait représenter comme émanant de la justice régulière. Mornieu les rassemble, il leur donne ses instructions ; puis à l'heure propice, vers trois heures, ils partent pour la tuerie.

A la tête de cette bande de sicaires, était un nommé Leclou, capitaine des arquebusiers de la ville. Dans ses rangs, il y a des gens de toute condition et de toute origine, des soldats, des artisans, des bouchers surtout, des étrangers et des habitants de la ville, « la plupart armés de grands coutelas et de cimeterres » (épées longues). Ils se dirigent d'abord vers la prison de l'archevêché. Il y a là trois cent soixante-trois protestants à égorger !

On s'empare sans peine des clefs de la prison, et Leclou entre le premier dans la grande cour de la maison épiscopale, où se trouvent réunis les prisonniers. « Il faut mourir, » leur crie-t-il brusquement ; puis se retournant vers sa troupe,

« Sus, sus, dedans, en besogne, leur dit-il, comme pour les exciter à la curée. Après quoi, il monte sur une galerie pour avoir de là le plaisir d'un tel spectacle. » Quel spectacle en effet! Le cœur en frémit. « Les bourreaux, dit notre chroniqueur, commencèrent à s'acharner de telle rage et barbarie contre ces pauvres prisonniers sur lesquels ils charpentèrent de telle façon qu'en peu d'heures tout fut taillé en pièces sans qu'un seul en soit réchappé. Presque tous furent meurtris (frappés à mort) étant à genoux et priant Dieu, hormis quelques jeunes gens de bonne maison qui firent quelque résistance, et quelques capitaines qui empoignèrent les épées nues dont, avant de recevoir la mort, ils eurent tous les doigts de la main coupés. »

Là se passèrent des scènes dignes du martyrologe des premiers siècles. Parmi les protestants prisonniers à l'archevêché, se trouvait un père avec ses deux fils; il se nommait François du Couleur, dit le Bossu. Dès qu'il eut entendu les terribles paroles de Leclou et qu'il eut vu les égorgeurs se précipiter sur ceux qui étaient le plus à leur portée, ce père admirable n'eut plus qu'une pensée, ce fut de préparer ses fils à bien mourir. Il les encourage par de pieuses exhortations. « Si nous souffrons avec Christ, leur dit-il, nous régnerons avec lui; que les glaives dégaînés ne vous effrayent pas, mes enfants; ils nous dressent un pont pour passer heureusement de cette vie misérable à une béatitude et à une immortalité glorieuses. C'est assez vécu et langui entre les méchants. Allons vivre avec notre Dieu, allons courageusement après cette grande compagnie qui va devant. » Mais déjà leur tour arrive; les bourreaux vont les saisir. Alors François du Couleur embrasse ses deux fils, et « comme si le père eût voulu servir de bouclier à ses enfants, dit notre historien, et que les enfants eussent voulu parer les coups qui furent donnés à leur père, tous les trois demeurèrent enlacés; » les massacreurs frappent ce groupe vivant, et il tombe sans se disjoindre. Plus tard on montrait sur le sol les trois cadavres encore étroitement em-

brassés, touchante image de piété et d'amour qui n'avait pu désarmer les bourreaux !

Le carnage ne cessa que quand il n'y eut plus de victimes à immoler. Mais ce n'était encore là qu'une partie de ceux dont on avait juré la mort. Après les captifs de l'archevêché, restaient ceux de la prison de Roanne. Leclou y conduit sa bande qui n'est pas lasse de frapper. Tout était préparé d'avance pour l'exécution. Comme l'intérieur de la prison était peu commode pour le massacre prémédité, on avait décidé qu'il aurait lieu sur la place située entre cet édifice et la Saône ; et, sans doute pour empêcher toute évasion des prisonniers, quelques notables s'étaient saisis des avenues (ou issues) et avaient fait retirer tous les bateaux qui se trouvaient à cet endroit de la rivière.

Mais au moment où les gens de Leclou vont poursuivre leur œuvre, arrive Mandelot, et, par sa présence comme par ses paroles, il empêche ce nouveau désastre. Une question se présente ici à tous les esprits. Jusqu'à ce moment où avait donc été le gouverneur ? Que faisait-il pendant que se consommaient les massacres de l'archevêché ?

Quelques heures avant que Leclou et sa bande se fussent dirigés vers les prisons de Mgr de Lyon, Mandelot était allé, accompagné du sieur de La Mante, commandant de la citadelle, et d'une partie de sa garde, au faubourg de la Guillotière, « où il avait vu paroître le danger de quelque remuement, » raconte-t-il lui-même (lettre à Charles IX du 2 septembre). Le bruit en effet s'était tout à coup répandu dans la ville qu'on avait arrêté quatre ministres et qu'on allait les pendre à la Guillotière devant la porte même du temple où se faisait précédemment leur exercice. A cette nouvelle qui était complétement fausse, le peuple, toujours avide d'émotions et de spectacles, s'était porté en foule de ce côté. Pour empêcher « un remuement, » le gouverneur s'y était rendu de ce côté. C'est au retour de cette tournée qu'il avait appris ce qui venait de se passer à l'archevêché, et ce que l'on s'apprêtait à faire à Roanne. Il se

rend en toute hâte au premier endroit « pour savoir la vérité. » Là il ne trouve plus que « ces pauvres corps morts amoncelés » et une foule de peuple qui était accourue pour se repaître de ce hideux spectacle. Mandelot s'en montre, dit-il, « fort marri » et de son épée il chasse toute cette populace si cruellement curieuse.

De là il se transporte à la prison de Roanne; à son approche les massacreurs de Mornieu et de Leclou abandonnent leurs victimes et se dispersent « tout soudain (1). » De tout ce qui s'est passé Mandelot témoigne une grande indignation, indignation sincère ou affectée, on n'ose dire. En tout cas, il agit comme s'il désapprouvait et condamnait toutes les violences commises. Il ordonne aux officiers de justice d'instruire sur les faits accomplis et d'informer contre leurs auteurs : procès-verbal est dressé, une enquête est ouverte pour découvrir les coupables. Une ordonnance est publiée promettant une récompense à qui dénoncerait ceux qui ont pris part à ces exécutions (2). Mais Ravot lui-même convient qu'aucun des auteurs « ne put être appréhendé. » Leur audace même était si peu abattue que non-seulement on les vit pendant le reste de la journée se promener par la ville, leurs pourpoints ensanglantés

(1) « Et m'y étant allé, aussitôt je n'y aurois plus trouvé aucun de ceux qui se seroient mus à ce fait, s'étant écartés tout soudain. » Lettre de Mandelot au roi.

(2) La conduite de Mandelot en cette circonstance a été très-diversement appréciée. A l'entendre, dans sa lettre du 2 septembre à Charles IX, à entendre aussi le secrétaire de la ville, dans son rapport aux députés en cour, tout s'est fait à son insu et contre sa volonté. Son absence au moment de l'envahissement de l'archevêché a été purement accidentelle, et toutes les mesures prises après coup étaient sincères et sérieuses. Mais la plupart des historiens, à commencer par les contemporains (l'auteur du *Discours sur le Massacre,* De Thou, etc.; et de nos jours, De Félice, Soldan, etc.), ont été moins indulgents. Notre témoin oculaire déjà l'accuse d'avoir agi de connivence avec les massacreurs, de s'être éloigné à dessein, de n'avoir que pour la forme ordonné cette enquête, et à l'appui, il cite ce fait significatif en effet, que les auteurs de ces tueries ne furent ni arrêtés, ni inquiétés, quoiqu'ils n'eussent point cessé de se montrer et de se vanter de ce qu'ils avaient fait. Cette appréciation de la conduite de Mandelot a été généralement adoptée, et l'on est allé jusqu'à dire qu'il avait lui-même ordonné et préparé ces sanglantes exécutions, mais qu'ensuite il avait jugé plus prudent de ne pas en assumer la responsabilité. Pour nous, en quelque petite estime que nous ayons le caractère de ce personnage, nous ne pouvons, après l'étude sérieuse des faits, et l'examen impartial de toutes les pièces du procès, porter sur lui un jugement aussi sévère. Nous ne croyons pas qu'il ait été le promoteur, ni même le complice de toutes les horreurs commises dans l'après-midi du 31 août. Nous fixerons plus loin la part qui lui revient dans cette affreuse catastrophe.

et se vantant à haute voix de leurs horribles exploits, mais que le soir venu, ils ne craignirent pas de reprendre leurs exécutions un moment interrompues.

Ils reviennent en effet, au commencement de la nuit, à la prison de Roanne. Là on appelle entre les deux portes les protestants qui s'y trouvent et dont on leur avait donné les noms. On demande encore une fois à ces infortunés s'ils ne veulent point abjurer, et tous ceux qui refusent, sont brutalement saisis. Puis, « par un raffinement de cruauté, raconte l'historien de Thou, les égorgeurs les garrottent, leur mettent une corde au cou, et les traînant à la rivière, les y lancent encore vivants. » Parmi ces nouvelles victimes on cite un second pasteur, M. N. Dives, ministre de l'Eglise de Châlons, qui s'était trouvé par hasard à Lyon, dans ces jours néfastes. « Toute la nuit encore, ajoute un auteur du temps (*Sommaire* et *vrai Discours du Massacre*) on ne cessa d'enfoncer les portes, d'enlever les marchandises et chercher partout ceux qui s'étaient cachés, .et, étant découverts, après avoir payé rançon, ils étaient meurtris et la plupart traînés à la rivière. »

Le lendemain, lundi, premier jour de septembre, le calme commença à se rétablir. Il n'y eut pas de nouveaux meurtres. Mais on s'occupa à faire disparaître les restes de ceux de la veille. Les cadavres amoncelés dans la cour de l'archevêché, ceux qui se trouvaient en quelques rues de la ville, ceux qui, jetés à l'eau, n'avaient pas encore été emportés par le courant, furent placés sur de grands bateaux et transportés sur la rive gauche de la Saône, en un vaste emplacement dépendant du couvent d'Ainay. Là, ils furent étendus sur l'herbe « comme en une voirie. » On avait sans doute l'intention de les ensevelir dans une fosse commune creusée dans le cimetière des moines de cette abbaye. Mais ces religieux, considérant ce dernier asile donné à de pauvres hérétiques, comme une souillure pour leurs terres, s'opposèrent à l'accomplissement de cette mesure. Et comme on leur demandait sans doute ce qu'il fallait en faire, « ils donnèrent quelque signe pour les jeter à l'eau. »

La foule accourue à ce nouveau spectacle se chargea de cette exécution. Des femmes même, paraît-il, s'en mêlèrent. (Gonon, p. 193.) On saisit ces corps déjà si défigurés que quelques-uns n'avaient plus rien d'humain; on les traîne à la rivière. L'insulte se mêle à la brutalité, et là encore éclatent des scènes hideuses que nous voudrions ne pas croire vraies, mais qu'en tout cas notre plume se refuse à décrire.

Le Rhône, durant plusieurs jours, charria ces cadavres mutilés, décomposés. Les riverains, à Vienne, à Valence, à Tournon jusqu'à Arles, n'osèrent pendant un certain temps boire de l'eau du fleuve, et conservèrent un long souvenir des convois lugubres portant au loin la nouvelle et la preuve des atrocités commises dans notre ville.

Comme pour Paris, comme pour la France entière, on n'est point d'accord sur le nombre des protestants massacrés à Lyon pendant ces néfastes journées. L'évaluation oscille entre des chiffres très-éloignés. L'auteur du *Discours sur le Massacre* prétend qu'il y eut à Lyon de quinze à dix-huit cents victimes (1). Ce chiffre a été accepté par plusieurs historiens, et récemment encore par le plus compétent en ce récit, M. Soldan. Par contre, le secrétaire Ravot et le gouverneur Mandelot ont cherché à le réduire, jusqu'à le rendre presque insignifiant; mais ce qui prouve leur embarras, c'est qu'ils n'osent énoncer aucun chiffre précis, tellement toute évaluation, si atténuée qu'elle fût, serait encore accablante pour eux.

Dans des lettres particulières, on n'est pas tenu à la même réserve, et dans la liberté de ces communications intimes, la partialité n'est pas aussi à craindre contre l'exactitude des faits. Aussi, c'est dans des pièces de ce genre que nous croyons trouver les indications les plus certaines sur ce point si controversé.

La correspondance consulaire possède plusieurs lettres

(1) Paulin Lumina dit quatre mille.

adressées au sieur de Masso, à Paris, ou à son entourage, par quelques-uns de ses amis ou de ses parents. La vérité est prise sur le fait. Elle y respire. On se sent en quelque sorte transporté au moment de la catastrophe.

C'est une lettre de Jean de Masso, receveur général à Lyon, frère du député en cour, à qui il écrit, le 1er septembre :

« Monsieur et frère, nous reçûmes vos lettres du 25e du passé, discourant de ce qui s'étoit passé à Paris; mais il y en avoit une infinité de lettres en cette ville auparavant. Hier, jour de dimanche, entre trois et quatre heures de l'après-midi, quelques-uns du peuple entrèrent dans les prisons de M. de Lyon, et là, occirent de sept à huit vingt huguenots, et fut fait sans bruit ni émeute. Il n'y avoit entre lesdits prisonniers de marque que les deux frères Vassan, Jacques d'Orlin, à ce qu'on m'a dit, et l'un des Grabotz. Les deux frères Darut avoient été tués dès vendredi dernier. Toujours s'en est dépêché (a été tué) quelqu'un qui n'est venu à notice (1). »

Voici maintenant une partie curieuse de la lettre d'un sieur Falaize à M. Prayerd, demeurant avec M. Masso de la Garde, à Paris. Celle-ci est datée du 2e de septembre :

« L'on a pris tous les huguenots, et dimanche dernier, durant vêpres, il y en eut *deux cent soixante et trois* qui furent tués tous ensemble dans la maison de Monsieur de Lyon, plusieurs autres tués tant ès (aux) autres prisons que par les rues. Les autres jetés à la rivière, les autres la tête coupée, et les ministres pendus. Si bien que l'on fait compte qu'il en a été tant tué que jeté à la rivière, près de *sept cents*. Leurs maisons dévastées, et quant à des autres qui se retournent (se font catholiques), l'on les met dehors les prisons, en baillant bon répondant, et les portes de la ville bien gardées. Autre chose ne sais que vous mander des nouvelles de deçà. Vous nous manderez de celles de delà (2). »

(1) *Correspondance consulaire*. XVIe siècle. AA. vol. 19, f° 19.
(2) *Id.* AA. vol. 31, f° 85.

Citons encore une autre lettre. Celle-ci, du 3 septembre, est de Teste, beau-frère de M. de Masso de la Garde :

« Monsieur mon frère. Le 24 du passé, vous ai écrit. Depuis, nous avons eu de terribles massacres de deçà, car, par une après-dînée, qui fut le 1er du mois (1), l'on a assassiné, en la maison de M. de Lyon, deux cent soixante et trois personnes, chose hideuse à voir; et outre ce, je ne compte point une infinité qui ont été mis du pont en bas; et d'autres tués et massacrés dans leurs maisons et par les rues. Par conclusion, tous ceux qui restent, tant hommes que femmes, vont à la messe (2). »

Enfin, une dernière citation, très-importante pour l'estimation que nous cherchons à faire. Celle-ci est d'un abbé, l'abbé de Valbenoite, frère aussi de M. Masso de la Garde. Elle est un peu postérieure. La vérité aura eu d'autant mieux le temps de se dégager des exagérations ou des atténuations du premier moment. Cette appréciation n'en aura que plus de poids à nos yeux :

« J'ai reçu, écrit-il à son frère, présentement des lettres de M. Séralier, qui me mande que l'on fait bruit à Paris qu'il soit mort en cette ville douze cents huguenots. Le commun bruit est de six à sept cents. Chez M. de Lyon, en fut tué en un coup deux cent soixante, et les autres, aux Cordeliers et ailleurs. Des gens de marque, étoient les deux Darutz, les deux Vassan, un fils de la Grabotte, M. l'avocat Barmond et Godon, les capitaines La Jacquière et La Sauge, Claude Lemé, le marchand orfévre; l'hôte de Notre-Dame de Bourgneuf, Me Guillaume, le menuisier. Les fils de Pierre Sève et leur mère vont à la messe; Antoine Perrin, la femme Combe, Madame Aubret, M. du Crozat, M. de Betz, l'avocat, leurs femmes, la femme de Tézé, et plusieurs autres, vont à la messe. Et se sont sauvés, Pierre Sève, Thélusson, La Bessée, Jean Henry, Jean Bias dux, le trésorier Juge, et plusieurs

(1) Il y a ici une erreur évidente; c'est le 31 août qu'il faut lire.
(2) *Correspondance consulaire.* XVIe siècle. AA. vol. 28.

autres dont il ne me souvient. Et parce que, avant la réception des présentes, vous en saurez davantage, ne vous en ferai plus longue lettre (1). »

Ainsi donc, d'après ces divers témoignages, qui semblent dignes de confiance, nous serions assez disposé à croire que la vérité sur le nombre des protestants tués à Lyon est près de ce chiffre de sept cents, donné à la fois dans deux de ces lettres. Mettons sept ou huit cents (2), pour tenir compte des atténuations même involontaires, vers lesquelles devaient incliner, à leur insu, des correspondants du parti des persécuteurs, et nous ne serons certainement pas loin du vrai dans notre inventaire des victimes de *cette boucherie*, comme Bossuet lui-même a appelé le crime de la Saint-Barthélemy.

Dans le cours de notre récit, et surtout dans les extraits de lettres particulières, nous avons déjà donné les noms de quelques-unes des victimes de ces tristes journées. L'auteur contemporain du *Sommaire et vrai Discours de la Félonie*, etc., a dressé et publié une liste de celles dont il a pu recueillir les noms. Il en cite cent vingt-trois. Il donne sur plusieurs, à côté de leurs noms et prénoms, quelques détails sur leur âge, leur lieu d'origine, leur profession, parfois sur le genre de mort qui fut leur partage. Ce long martyrologe est émouvant et nous regrettons de ne pouvoir pas le transcrire ici tout entier.

Il y a parmi ces persécutés pour la justice, des gens de toute condition, de tout âge; des ouvriers et de riches marchands, entre autres plusieurs marchands de soie ou « de draps de soie; » des libraires, des notaires, des avocats; un peintre, Jehan des Hays ou de Say, âgé de quatre-vingt-neuf ans, Provençal de nation, tué « en sa maison, puis jeté dans la Saône; » deux diacres de l'Eglise, François Pontus, marchand

(1) *Correspondance consulaire.* XVI[e] siècle, vol. 19.
(2) Huit cents est le chiffre adopté par de Thou et par le continuateur de l'*Histoire de Lyon* de Clerjon, Morin, vol. V[e], p. 260.

drapier, âgé de quarante-cinq ans, « homme de bien, est-il dit, et tel estimé de tous pour sa piété et rondeur; » puis Jean Badien, « marchand et diacre de l'Eglise réformée de Lyon. »

Un grand nombre portent à la suite de leurs noms cette émouvante qualification : père de six enfants, père de cinq enfants, père de trois petits enfants, etc. Il y a des noms connus déjà et d'autres qui figureront au siècle suivant dans les actes de la même Eglise : Antoine Vassan; Bernon, avocat au siége de Lyon, « homme docte et bien renommé; » le libraire Jean Vassin, François de la Fond, etc. Mais par-dessus tous, il faut rappeler un nom cher au protestantisme français, celui de l'auteur de la musique des Psaumes, mis en vers par Clément Marot, Claude Goudimel : « Excellent musicien, dit notre indicateur, et la mémoire duquel sera perpétuelle pour avoir heureusement besogné les Psaumes de David en français, la plupart desquels il a mis en musique en forme de motets à quatre, cinq, six et huit parties, et sans la mort eût tôt après rendu cette œuvre accomplie. » Goudimel a péri, selon notre martyrologe, victime de l'envie de quelques rivaux qui le signalèrent aux coups des égorgeurs.

Tout ne fut pas en effet l'œuvre du fanatisme dans les atrocités commises. Plusieurs succombèrent victimes de vengeances personnelles ou d'infâmes calculs d'intérêt. On cite un Italien qui, chassé pour crimes de Lucques, sa ville natale, fit tuer à prix d'argent un de ses compatriotes, condamné à mort dans son propre pays pour cause de religion. Il espérait par cette preuve de zèle obtenir sa propre grâce; mais ses concitoyens, indignés d'un tel calcul, le repoussèrent sans miséricorde. On cite aussi un autre malheureux, livré à son ennemi personnel, lequel avec l'aide de quelques autres le traîna sur un bateau où il le fit assassiner et jeter à l'eau.

L'intérêt inspira aussi plus d'un crime. Les deux frères Darut que l'abbé de Valbenoite mentionnait en tête des gens de marque, tués dès le vendredi, ajoute Jean de Masso, le furent pour une cause de ce genre. Ils furent découverts « dans

un fenil » où ils s'étaient cachés, par deux frères greffiers, leur partie adverse, nous est-il dit. En les menaçant de dénonciation, ces deux misérables leur font signer tout ce qu'ils veulent « touchant un procès qu'ils avaient entre eux; » ils se font aussi donner quelques papiers compromettants pour eux-mêmes, et quand ils en ont ainsi arraché tout ce qui était dans leur intérêt, ils les tuent à coups de dague et les jettent au Rhône.

Mais ce qui est plus révoltant encore, c'est de voir des frères, des parents qui, pour des motifs d'argent, livrent à la mort ceux qu'ils auraient dû chercher à sauver au péril même de leur propre vie. Jacques d'Orlin, notaire, s'était réfugié chez son frère, également notaire, mais catholique. Celui-ci, au lieu de respecter à son égard le droit d'asile, sacré chez les païens, même vis-à-vis d'un ennemi, va le dénoncer, et il « n'eut pas de repos qu'il ne l'eût fait mener à la boucherie avec les autres. » Et ce n'est pas le seul fait de ce genre. Le catalogue cité plus haut parle aussi d'un individu « vendu par ses frères; » d'un autre « vendu par un sien beau-frère. »

On demeure confondu quand on songe à tant de sang versé, à tant de crimes et de douleurs. Et cependant leurs auteurs n'étaient pas encore satisfaits. Ils s'étaient proposé l'extermination complète des hérétiques, et malgré tous ces massacres un grand nombre de protestants restaient encore en vie. « La plupart des principaux factieux, ceux qui ont le plus aidé à soutenir les guerres passées, et qui ont encore le moyen de le faire, sont encore en être, » écrit Ravot avec un sentiment de regret évident. Les uns avaient pu sortir de Lyon et s'étaient réfugiés dans les pays voisins; d'autres étaient toujours dans la ville, « dans les lieux forts aux mains des soldats » (Ravot), ou bien cachés dans quelques maisons, peut-être dans celles de généreux catholiques qui, chrétiens avant tout, ne craignirent pas, à Lyon comme ailleurs, d'exposer leur vie pour sauver leurs adversaires religieux.

Les plus exaltés parmi les persécuteurs ne peuvent se résigner à voir tant de victimes leur échapper. Ayant appris qu'un certain nombre de protestants s'étaient retirés à Montluel, sur les terres du duc de Savoie, ils n'eurent pas de repos jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu du gouverneur qu'il écrivît aux autorités de cette ville, afin qu'on arrêtât et qu'on leur livrât les fugitifs. Mais les habitants de ce bourg se montrèrent plus humains que leurs puissants voisins: sous prétexte de consulter la volonté de leur souverain, ils refusèrent d'accéder à la demande venue de Lyon, et les réfugiés eurent ainsi le temps de fuir plus loin avant que la réponse du duc n'arrivât. A défaut des personnes qui se trouvaient ainsi fort heureusement hors d'atteinte, leurs ennemis implacables se vengèrent sur les biens des fugitifs, et nous verrons plus tard quel usage en fut fait.

Il était plus facile à la haine de s'exercer sur les malheureux qui étaient encore à Lyon; toutefois là aussi les projets meurtriers furent entravés. Beaucoup de protestants étaient entre les mains des soldats, avons-nous vu. C'était le commandant de la citadelle, Michel-Antoine de Saluces, seigneur de la Mante, qui, plein de pitié pour ces infortunés, leur avait ouvert les portes de ce lieu fort, et les avait ainsi soustraits aux coups des massacreurs. Au premier moment, le parti catholique ne s'offusqua pas de cet asile donné aux fugitifs. On espérait que c'était, ainsi que le dit Ravot, « pour leur faire bonne guerre, » et que tout au moins les soldats exigeraient d'eux une forte rançon. Aussi grand fut l'étonnement par la ville, et encore plus grande l'indignation, quand on apprit qu'au bout de quelques jours, de la Mante les avait fait élargir, et que la plupart avaient pu se retirer en Bresse ou à Genève.

Cet acte d'humanité parut à tous un acte de haute trahison, et les échevins adressèrent au gouverneur de vives remontrances. Mandelot se contenta de répondre que « ceux qui étaient tenus de représenter les protestants prisonniers, en

étaient responsables et qu'ils le feraient à peine de leurs têtes. » (*Registres consulaires.*) Cette réponse évasive ne fit qu'augmenter le mécontentement du consulat. Celui-ci se réunit de nouveau (le mardi dans la matinée) et décida alors « d'avertir amplement » les députés en cour, les sieurs de Rubys et de Masso, afin que ceux-ci informent le roi de la conduite du commandant de la citadelle et du gouverneur de la ville.

Mais cet appel à l'autorité suprême qui a présidé au massacre de Paris, ne suffit pas aux plus impatients. Ils trouvent plus sûr de réveiller les passions populaires et de provoquer un nouveau carnage. Ici encore c'est l'échevin André Mornieu, c'est le capitaine Leclou avec sa bande que nous voyons à l'œuvre.

« Le mardi, dit notre chroniqueur, il y avait eu un merveilleux silence par toute la ville jusqu'à l'heure des changes où l'on s'aperçut de quelque remuement. Car il y eut quelques placards affichés, l'un à la porte de l'hôtel de ville, l'autre à la place du Change, lesquels contenaient quelques injures contre le gouverneur et de la Mante, et aussi contre les échevins » (probablement les échevins dont la modération relative déplaisait aux plus violents). Ces écrits séditieux étaient le fait de Mornieu. Mais l'opinion publique s'égara au premier moment et chercha les auteurs parmi les huguenots. De là grande rumeur par toute la ville.

Dans le même temps et dans le but évident de fournir un aliment à l'agitation populaire, on répand le bruit que les deux autres ministres, Jean Ricaud et A. Caille, sont encore dans la ville; aussitôt les lugubres héros des journées précédentes s'échauffent à la pensée d'un exploit nouveau. Il faut s'emparer des ministres, « afin d'en faire un spectacle en temps et lieu devant le peuple. » On promet une somme d'argent à qui les découvrira. Les recherches recommencent et avec elles bien des violences et des excès. « Mais, dit notre auteur protestant sur un ton de satisfaction railleuse, qui s'expliquerait d'autant mieux si l'auteur était, comme quel-

ques-uns l'ont conjecturé, l'un des ministres proscrits, Dieu les fit passer au milieu de ceux qui les cherchaient, et ils en furent quittes pour de l'argent. Tellement, que si l'on demande qui a eu pitié d'eux et de plusieurs autres que Dieu a préservés, je répondrai qu'il n'y a eu que la Dame Avarice, laquelle se trouva tout à propos logée au cœur de quelques soldats. »

Mornieu en fut donc pour ses frais. Il dut prendre patience et attendre les ordres de la cour. Là du moins les réclamations étaient en bonnes mains. Les députés du consulat avaient été choisis parmi les plus fanatiques. Aussi l'œuvre du dimanche 31 août leur avait-elle paru insuffisante. Ils reprochaient à leurs concitoyens, de n'avoir pas procédé « sur ceux de la nouvelle religion, comme il avait été fait en la ville de Paris (1). » Et ils avaient parlé à la cour dans ce sens. Mais, en exprimant ces regrets, ils eurent soin de dégager le plus possible leurs collègues du consulat; ils firent entendre que la faute de cet « insuccès » revenait au gouverneur, qui n'avait pas permis aux bourgeois de la ville de prendre les armes, tandis qu'il avait accordé cette autorisation aux membres des nations étrangères. Ils firent grand bruit aussi de cet élargissement des protestants prisonniers dans la citadelle.

A ce moment, la réaction catholique était plus que jamais triomphante à la cour; aussi ces regrets, ces perfides insinuations, trouvèrent-ils un favorable accueil, et nos députés ne manquèrent pas d'écrire à Lyon « que le roi était mécontent du peu de succès qu'avaient obtenu ses ordres, et qu'il en était était résulté pour la ville une mauvaise réputation. » Ces reproches durent être singulièrement sensibles aux échevins déjà si mécontents des ménagements qu'on les accusait d'avoir gardés en cette affaire, et ils s'empressèrent d'écrire à leurs députés pour se défendre (2). De son côté, Mandelot s'alarma

(1) *Registres consulaires*, séance du lundi 8 septembre.
(2) Voici cette lettre curieuse :
« 17 septembre 1572. — Messieurs, nous avons reçu vos lettres du 8e de ce mois,

de ces menées qui pouvaient le compromettre auprès de la reine mère. Il eut soin d'en contre-balancer le fâcheux effet par ses propres lettres et ses envoyés. Il écrivit aussi aux sieurs de Rubys et de Masso pour expliquer sa conduite et rectifier les faux bruits répandus contre lui (1). En même temps il fit dresser par Messieurs de la justice, « à la décharge du consulat et autres, eut-il soin de dire, un procès-verbal touchant l'émotion populaire dernièrement advenue. »

Mais les échevins, ne se fiant point à cette justification émanée de celui qu'ils considèrent comme leur adversaire, font rédiger de leur côté, par le secrétaire de la ville, un autre procès-verbal des affaires survenues depuis le 28 août, « pour se justifier en temps et lieu à Sa Majesté de leur devoir. » A l'occasion de ce double rapport se passe une petite scène qui nous montre à quel point les relations étaient tendues entre les deux pouvoirs.

Mandelot fait demander aux échevins copie des lettres qu'ils avaient reçues de leurs députés pour les ajouter à son rapport. Mais les conseillers de la ville ne se soucièrent point de les lui livrer; ils craignaient sans doute qu'il ne s'en servît à leurs dépens (2). « Aussi avisent-ils, dit le procès-verbal (séance du 2 septembre), de ne faire pour le présent aucune réponse audit sieur gouverneur, espérant que par la longueur du

que nous avons reçues le 14e dudit; et parce qu'elles ne contiennent autre chose que l'avis que vous nous donnez du mécontentement que le roi a eu du peu de devoir et exécution qui a été faite de sa volonté et commandement, nous vous prions bien fort de croire que nous avons fait pour cet effet tout ce qui était et dépendait de notre pouvoir, et ne craignons aucun reproche dont nous ne puissions aisément justifier, quand il sera besoin, si l'occasion s'en présente. Si vous en recevez quelques plaintes des grands, vous les en pourrez assurer. » (Archives de la ville, *Correspondance consulaire du XVIe siècle*, AA. 25. — Voir aussi *Registres consulaires*, séance du 17 septembre 1572.)

(1) Archives de l'hôtel de ville, *Correspondance consulaire*, AA. 20, f° 65.

(2) On voit en effet le consulat si acharné à la perte des protestants, si peu satisfait de l'œuvre déjà accomplie, se préoccuper dès les premiers jours de ne point assumer seul la responsabilité des massacres. Dans la lettre même où il raconte ce qui s'est passé le 31 août, et discute les moyens d'en tirer le meilleur profit au nom de la ville, le secrétaire Ravot écrit en *post-scriptum* cette phrase significative : « Nous avons avisé qu'il est très-requis et nécessaire d'obtenir de Sa Majesté telle déclaration que vous aviserez être nécessaire pour assurer le peuple de n'en point tomber par cy-après en quelque inconvénient, *et serait bon que ce qui a été fait en la dite ville fût avoué par le roi.* » Et ce fut probablement parce que le roi *n'avoua pas*, que peu après le consulat crut prudent de

temps il pourra oublier et ne demander plus la copie desdites lettres. » Mais notre méfiant personnage n'eut garde d'oublier ce qui le touchait de si près. Il revint à la charge (séance du 17 septembre), et cette fois il n'y eut plus moyen d'éluder la demande; aussi le consulat s'exécuta et refusa nettement la communication que Mandelot réclamait de lui.

Telle était la méfiance réciproque, la sourde hostilité qui existait à cette heure entre le gouverneur royal et le corps municipal lyonnais. C'est ainsi qu'au lendemain du massacre, presque sur les corps de leurs victimes, les persécuteurs se divisent; ils retournent les uns contre les autres les soupçons, et les haines qui ne peuvent plus s'attaquer à leurs ennemis morts!

Ce fut au moment même de ces dissentiments, et sans doute en réponse aux réclamations du consulat, qu'arriva à Lyon un nouveau courrier de la cour. Les instructions qu'il apportait au gouverneur engageaient ce dernier à procéder avec plus de vigueur contre les protestants qui pouvaient être encore ou tomber sous sa main. Le croira-t-on? il y avait encore dans l'intérieur de la ville, au vu et su de tout le monde, quelques protestants, entre les principaux, qui n'étaient point inquiétés. Il est à présumer qu'après s'être tenus cachés pendant les premiers jours, ils avaient compté assez sur leur position personnelle et sur de puissants protecteurs pour oser se montrer en plein jour. Mais leur importance même les rendait d'autant plus redoutables à leurs adversaires, et ceux-ci profitèrent des instructions rigoureuses reçues de la cour pour obtenir du gouverneur l'ordre de les faire arrêter (1). En effet, « soudain après l'arrivée du courrier, vers les trois heures

faire disparaître les preuves de sa complicité dans les crimes commis, soit en arrachant du registre de ses délibérations le procès-verbal qu'il y avait fait insérer, soit en détruisant plusieurs des lettres de ses correspondants et de son secrétaire, lettres dont nous avons pu constater l'existence d'une manière positive, mais que nous n'avons plus retrouvées dans les archives de la ville.

(1) Ravot réclame positivement pour le consulat le triste honneur de ce nouvel acte de rigueur. Dans sa lettre du 12, il écrit : « Monseigneur le gouverneur s'est avisé sur les réitérées remontrances que nous lui avons faites de se saisir des personnes de..... » Suivent les noms des principaux incarcérés.

de l'après-midi, nous apprend l'abbé de Valbenoîte, dans un post-scriptum à sa lettre du 10 septembre que nous avons déjà citée, les portes de la ville furent fermées pour emprisonner les principaux huguenots, et présentement, ajoute-t-il, on les mène prisonniers. » Ravot nous donne leurs noms : c'étaient Julian de la Bessée, Benoît Sève, Georges Regnoard, Perceval-Floccard, Clément Gautier et « certains autres. »

De puissants patronages ne leur manquaient pas : l'un d'entre eux, Julian de la Bessée, qui portait lui-même le titre, purement honorifique, de valet de chambre du roi, avait un frère trésorier de France en Normandie et fort avant dans les bonnes grâces du comte de Retz, l'un des familiers de la reine Catherine. Par ce puissant intermédiaire on obtint un ordre du roi prescrivant de relâcher Julian de la Bessée et probablement aussi ses compagnons de captivité. Cet acte de clémence déplut fort aux membres fanatiques du consulat, sans les décourager dans leur désir de vengeance. A la première nouvelle qu'ils avaient eue des démarches tentées pour l'élargissement des protestants, ils avaient fait écrire à leurs députés de prolonger leur séjour à Paris « pour empêcher le pardon. » (Lettre du 13 septembre au soir.) En même temps ils leur avaient envoyé une pièce sur laquelle ils comptaient pour frapper un grand coup, et perdre sans retour leurs adversaires.

C'est ici qu'éclate, dans une lumière sinistre, tant de haine et de mauvaise foi, qu'on a peine à y croire sur preuves. On avait trouvé dans les papiers du notaire d'Orlin, assassiné quelques jours auparavant, le texte d'une procuration par laquelle douze ou treize protestants lyonnais (au nombre desquels Julian de la Bessée), chargeaient l'un d'entre eux d'acheter, à leurs frais, quatre cents arquebuses à Genève. L'acte portait la date du 22 août 1570. C'est la copie de cette procuration que nos échevins envoient au conseil du roi et au moyen de laquelle « il leur semble qu'il peut y avoir ample occasion du châtiment requis. » Il est vrai que l'acte qu'ils

dénoncent remonte à deux ans en arrière, en 1570. Mais à entendre Ravot, ce n'est là qu'une ruse des signataires qui, « comme fins et cauteleux qu'ils sont, déguisent ces armes avoir été achetées présentement. » Puis, sans hésitation (1), ils rapportent la pièce à l'année 1572. Mais la procuration portait encore sa date véritable dans les événements auxquels elle faisait allusion. Le secrétaire de la ville ne s'en montra pas plus embarrassé.

Les archives de l'hôtel de ville de Lyon possèdent (2) une copie de cette pièce faite de la main même de Ravot, et sur cette copie une phrase trop claire de l'original est effacée et remplacée par une autre plus vague, qui se prête mieux à sa calomnieuse interprétation. Nous surprenons ainsi en flagrant délit de faux le trop peu scrupuleux secrétaire. C'est grâce à ces altérations vraiment criminelles que le consulat trouva moyen de tirer de ce document inoffensif la preuve d'une conspiration toute imaginaire des protestants lyonnais.

On cherchait à la cour à justifier par l'invention après coup d'un complot de ce genre les massacres de la Saint-Barthélemy. (Voir entre autres Soldan.) L'accusation venue de Lyon fut donc bien accueillie, et en retour arriva bientôt l'ordre de saisir de nouveau ceux auxquels on venait de faire grâce. Mais cette fois la prison ne relâcha plus sa proie. Peu de jours après, Julian de la Bessée y trouva une mort violente. Il était à souper avec ses compagnons de détention, quelqu'un vient lui dire qu'on demande à lui parler. Par un pressentiment qui ne fut que trop justifié, il comprend que sa dernière heure est venue. Toutefois il ne se laisse point troubler. Il embrasse les assistants, leur fait ses adieux, et laisse à

(1) Nous avons au contraire trouvé la preuve de l'exactitude de la date que portait la procuration en question. Les registres du conseil de la ville de Genève contiennent en effet la mention d'armes achetées dans cette ville par les protestants de Lyon, en 1570, tandis qu'il n'y a nulle trace d'une acquisition de ce genre faite en 1572.

(2) Archives de l'hôtel de ville, papiers protestants, XVI[e] siècle. Coppie de certain acte faict à raison des armes par aulcuns des principaux de la nouvelle religion. 22 août 1572.

quelques-uns un souvenir. Puis il descend d'un pas ferme. Au bas de l'escalier il se met à genoux et « fait ses prières. » Il se dirige ensuite vers la porte intérieure de la prison où, lui a-t-on dit, il est attendu. Mais au lieu du personnage qu'on lui a annoncé, il trouve Leclou, l'odieux chef des égorgeurs de l'archevêché, avec plusieurs hommes de sa bande. « Ah ! mes amis, leur crie-t-il. » Il n'a pas plus tôt prononcé ces paroles, qu'on s'empare de lui, et sur place il est étranglé. Après lui, on fait descendre deux autres de ses compagnons de prison, Clément Gautier, diacre dans l'Eglise, et Perceval-Floccard, qui exerçait dans la ville la profession de changeur. L'un et l'autre furent étranglés comme Julian de La Bessée. Ce fut la dernière scène de cette horrible tragédie.

Tout rentre, en effet, peu à peu dans le repos et dans l'ordre. Le fanatisme n'a d'ailleurs plus rien à craindre ni à réclamer. Le parti catholique, à partir de ce moment, demeure le maître sans conteste.

L'un de ses membres peut déjà, le 21 septembre, constater ce résultat de sa sanglante victoire :

« A présent, ici, écrit un M. Delanges à son cousin M. de Masso (1), nous nous composons (comportons) avec un peu plus de douceur, ayant été le temps par quelques jours que, sur les avertissements qu'on recevait de Paris, on ne parlait que de rigueurs. Nous n'avons point de huguenots de marque qui ne soient réduits à la religion catholique, si c'est avec vérité ou feintise, je n'en sais rien ; mais j'ai opinion qu'une bonne partie y est allée de bonne foi. Nous avons fait cejourd'hui le jubilé où les huguenots sont accourus avec autant de démonstration de bonne volonté, conviction et repentance de leurs erreurs, comme autrefois on les voyait accourir à leurs prêches. » On verra plus loin ce qu'il fallait penser de ces conversions arrachées à la peur, ce que valaient ces démonstrations de zèle tristement affiché sous les yeux des bourreaux !

(1) *Correspondance consulaire*, AA. 31, f° 86.

Un dernier trait pour achever le tableau. Au règlement des comptes du consulat pour l'année 1572 (1), nous avons trouvé le paragraphe suivant : « Mandement de la somme de 30 livres... sols pour quarante-quatre cierges, ciré blanche, fournis pour des processions générales faites la présente année, tant au jour de la Fète-Dieu que depuis *en celle faite au mois de septembre dernier pour louer Dieu de ce que le roi aurait été délivré de la conspiration faite à l'encontre de lui par ceux de la nouvelle Religion.* » Ainsi donc, Lyon comme Paris, comme Rome, eut ses prières d'actions de grâce, ses processions à l'occasion de la Saint-Barthélemy, « cette heureuse journée, vraiment journée du Seigneur..., où le glaive, dit Rubys, s'est asaoulé (rassasié) de sang (2). » Et pour que rien ne manquât à ces déplorables manifestations, on vit, peu après, un légat du pape se promenant par les rues et distribuant sa bénédiction « aux braves gens qui ont fait la grande besogne. »

Après avoir parlé du sort fait aux personnes, il reste à dire ce que devinrent les biens des victimes. Nos lecteurs se rappellent que dans la journée du samedi 30 août, le gouverneur, sur les instructions verbales venues de la cour, avait fait saisir et inventorier les biens meubles et marchandises de ceux de la religion. De telles dépouilles étaient une proie qui devait exciter bien des convoitises, d'autant plus qu'en ces temps de violence les richesses des persécutés étaient la récompense ordinaire des persécuteurs. Aussi voyons-nous les prétendants à l'œuvre, pour ne pas laisser échapper une si belle occasion.

On se souvient de la lettre du consulat engageant ses députés en cour à ne pas trop se hâter d'en revenir, « *pour y*

(1) Séance du jeudi 4 décembre 1572, f° 192.

(2) Ainsi pensait encore Rubys en 1577. (Voir son écrit : *la Contagion de la peste*, Lyon, 1577.) Revenu à des sentiments plus humains dans son *Histoire de Lyon*, qui parut en 1604, il ne dit que peu de mots des « vêpres lyonnaises, » et emprunte même aux Pères de l'Eglise quelques passages en faveur de la tolérance. On était, il est vrai, sous Henri IV !

faire quelque bon fruit. » Ce bon fruit qu'ils convoitent, ce n'est pas seulement la condamnation des protestants prisonniers, c'était aussi la donation d'une partie des biens et des marchandises de ceux qui sont morts ou fugitifs; nul doute à cet égard. Dans sa lettre du 3 septembre, où il raconte les meurtres commis, le secrétaire de la ville s'en explique déjà sans scrupules, au nom du consulat. « Nous étant assemblés en notre consulat, d'un commun avis a été conclu et arrêté vous écrire de supplier le roi qu'il lui plaise, en considération de ce que notre communauté est appauvrie à cause des troubles passés, nous donner toutes les rentes et le principal (capital) d'icelles que notre communauté doit, tant sur les gabelles que sur les équivallents et autres, à ceux de ladite nouvelle religion, tant de la ville que des champs, encore qu'ils ne soient demeurants en la ville. »

Ainsi, en premier lieu, confiscation des sommes prêtées à la ville par les protestants. Passons sous silence une demande d'indemnités à payer aux catholiques lésés en 1562, indemnités à prendre naturellement sur les marchandises saisies tant aux boutiques qu'aux magasins de ceux de la religion. Le consulat ne s'en tient pas à cette nouvelle réclamation; il élève d'autres demandes : « Aussi, comme vous savez, étant notre ville endettée pour les deniers que nos prédécesseurs ont pris à charge pour le service du roi, s'il advenait qu'il échût confiscation des biens de ceux de ladite religion, nous vous prions prendre garde que notre communauté s'en puisse ressentir, et avoir moyen de faire une maison de ville qui puisse correspondre à la réputation d'icelle. »

Voilà donc qu'après l'anéantissement, intérêt et capital, des rentes dues aux protestants, le consulat ose demander la construction d'une maison de ville « digne de la réputation d'icelle, » toujours avec l'argent de ses victimes. Si c'était tout encore! Mais on ne s'arrête pas en si beau chemin. La subvention à laquelle le roi avait imposé la ville pour l'année courante n'avait pas encore été levée. La mort ou la fuite de

ceux de la religion, riches marchands ou propriétaires pour la plupart, que l'on taxait sans ménagements, allait naturellement faire peser sur les catholiques qui les avaient chassés des charges plus lourdes et nullement de leur goût. Aussi écrivent-ils à leurs députés, de supplier de rechef Sa Majesté, « les quitter de ladite subvention de laquelle elle aura assez moyen de se prévaloir sur les biens desdits de la religion. »

Ne dirait-on pas, en vérité, que les biens de ceux de la religion sont inépuisables? Le consulat n'est pas seul à y prétendre. Ce qui excusait peut-être les échevins, c'est qu'ils parlaient au nom de tous leurs concitoyens; c'était pour le bien de la ville qu'ils croyaient agir. Mais ce qui révolte bien autrement le sens moral, c'est ce qui nous reste à dire. Mandelot, lui aussi, veut avoir sa part dans les biens laissés par les victimes, et dans sa lettre il en fait la demande au roi. Il faut citer les termes de cette honteuse requête. Il commence par étaler son zèle pour les intérêts de Sa Majesté, en lui conseillant de ne faire aucun don des biens mobiliers de ceux de la religion, avant de bien savoir la valeur de ce qui lui serait demandé. Après quoi il ajoute : « Je serai d'opinion que Sa Majesté fît plutôt don et récompense à ceux qu'il lui plairait sur les immeubles; et pour ne mettre en cela la conséquence, je ne veux être le premier à en demander à Votre Majesté, m'assurant que, si elle commence par quelques autres, elle me fera tant d'honneur de ne m'oublier. »

« Ce trait, dit un correspondant parisien des *Archives du Rhône* (vol. VIIe, p. 449), en lui communiquant cette lettre, ce trait suffit pour fixer les idées sur le véritable caractère de Mandelot, d'un gouverneur français réclamant les dépouilles de ses malheureux concitoyens. »

Nous ignorons quel accueil fut fait à cette requête, et si Mandelot reçut le prix de cette infamie. Nous n'avons pu découvrir davantage le résultat des démarches que les députés du consulat durent faire à la cour dans le même but. Nous voyons seulement, d'après la correspondance de Paulmier,

« agent des affaires de la ville en cour » (1), que le roi accorda à cette occasion une décharge de 10,000 livres pendant trois ans sur la subvention générale que Lyon devait payer à Sa Majesté. Mais les échevins ne se montrèrent point satisfaits de cette réduction, et réclamèrent encore.

Les raisons qu'ils faisaient valoir à l'appui de leurs incessantes demandes sont une preuve de plus de la grandeur du désastre dont la ville de Lyon fut frappée par la ruine de ses habitants protestants. En effet, si les adversaires de ces derniers purent un moment se réjouir et s'enrichir aux dépens de leurs concitoyens tués ou expulsés, ils eurent bientôt, par un juste retour, à souffrir les conséquences des iniquités qu'ils avaient commises. La dispersion ou la mort de tant de protestants riches ou industrieux porta un coup fatal au commerce et à la prospérité de la ville; son crédit en fut profondément ébranlé, comme l'attestent les documents officiels. Les registres consulaires abondent en preuves de ce genre. Dans la séance du mardi 13 novembre 1584 (Registre BB. 113), le consulat décide d'adresser aux trésoriers généraux de France une demande en réduction d'impôts, en considération de l'extrême misère où se trouve la ville : « Les bourgeois et marchands de ladite ville, y est-il dit, sont tellement déchus de pouvoir et de moyens, que la ville de Lyon se peut dire pour le jourd'hui plutôt l'image de cette jadis tant renommée entre toutes les villes de l'Europe, ville de Lyon, que la chose même. » Et parmi les causes de cette ruine, ils mettent au premier rang « les troubles de 1562 et 1572, et autres guerres depuis survenues, par le moyen desquelles une partie des habitants ont été pillés et même ruinés, et les autres ont abandonné le pays. » Une lettre de Paulmier, du 13 octobre 1572, confirme ce témoignage : « Une grande partie des habitants, et des plus riches, sont fugitifs à cause de la nouvelle prétendue religion, ne restant que le pauvre peuple, lequel à grand'peine peut-il vivre. »

(1) Lettre du 13 octobre 1572, *Correspondance consulaire,* AA. vol. 23.

Quinze ans sont à peine écoulés (1587), et déjà la décadence commerciale de Lyon a pris de telles proportions, que les négociants de la ville, découragés, à bout de ressources et d'expédients, se réunissent pour adresser leurs doléances au consulat. Ils signalent la triste situation d'une cité qui « a eu pour un long temps le renom et la réputation de la plus marchande des villes de l'Europe (1). » Ils ne voient, il est vrai, ou n'osent assigner d'autre cause à ce dépérissement que quelques entraves fiscales mises à l'entrée et à la sortie des marchandises. Mais la véritable cause du mal datait de plus loin ; il faut la chercher dans la perte de tant de familles industrieuses que le fanatisme avait chassées de Lyon, tarissant ainsi sa prospérité dans sa source.

Comme le reconnaissent nos échevins de 1584, ce fut Genève qui s'enrichit au détriment de Lyon, et ce ne fut que la juste récompense de l'hospitalité généreuse que la cité de Calvin offrit aux réfugiés lyonnais, du courage dont elle fit preuve en bravant, pour les accueillir, la colère d'un puissant voisin et en acceptant les charges considérables qu'entraînait l'entretien de tant de malheureux réduits pour la plupart à la misère. Rien de plus touchant que les détails qu'on lit à ce sujet dans l'*Histoire de l'Eglise de Genève* (Gaberel, t. II, p. 520). Pendant le terrible hiver de 1572 à 1573, on eut à nourrir deux à trois mille malheureux sans pain et sans abri. La charité publique suffit à tout.

Les Registres de l'Etat de Genève mentionnent à plusieurs reprises les dépenses faites pour venir en aide aux réfugiés, et spécialement à ceux de notre ville. On vend au profit de ces derniers (2) des dépôts d'armes autrefois achetées par des protestants lyonnais. Mais ce n'est là qu'une ressource momentanée, et toutes les autres durent être puisées dans les caisses de la petite république ou dans la bourse des particuliers. Deux

(1) Registre consulaire BB. 119, séance du jeudi 5 novembre 1587.
(2) Archives de Genève, séance du mardi 7 septembre 1572.

anciens membres de l'Eglise protestante de Lyon, le sieur de la Piémante et un autre vont, avec une recommandation du conseil de Genève, accordée sur la demande de Théodore de Bèze, faire une quête (1) en Allemagne « pour les pauvres de cette Eglise qui sont ici échappés. »

Tant de généreux sacrifices furent pour Genève une semence féconde. On a publié une liste des principaux réfugiés de la Saint-Barthélemy sur les bords du Léman; la plupart y ont été la souche de familles honorables et fortunées. C'est qu'avec leur industrie ils avaient apporté leur foi et leur activité. Ils aidèrent ainsi puissamment à la régénération morale de leur nouvelle patrie, aux progrès croissants de son commerce et de son influence au dehors, tandis que nous avons vu, dix ans après la Saint-Barthélemy, la ville de Lyon subir déjà les graves conséquences de ce déplorable attentat, et se plaindre de la concurrence désastreuse que lui faisait sa voisine, affranchie par une double révolution politique et religieuse.

Nous touchons au terme de cette étude sur la Saint-Barthélemy à Lyon. Il nous resterait à jeter un coup d'œil en arrière, et à porter un jugement sur le rôle de chacun dans ce drame tristement célèbre. Ce qui nous frappe avant tout, c'est la part considérable qu'il faut faire à l'autorité locale, à la majorité du consulat. C'est à elle évidemment qu'appartient l'initiative et la direction de ces actes odieux. Représentants et instruments de la partie la plus ardente de la population catholique, les échevins poussent aux mesures les plus violentes; loin de chercher à les contenir, ils soulèvent les passions populaires, et le massacre accompli, ce sont eux encore qui jugent l'extermination insuffisante, et qui réclament de nouvelles victimes. La masse du peuple eut peu de part à l'exécution du crime; ceux qui l'exécutèrent furent des gens sans aveu, de toute origine, les agents ordinaires de tous les troubles.

Le clergé catholique prit-il une part active aux événements

(1) Archives de Genève, même séance.

que nous avons retracés? On l'a affirmé avec passion ; on l'a nié avec non moins d'énergie. Cherchons à nous dépouiller de ces sentiments extrêmes qui cachent toujours la vérité. D'abord, reconnaissons-le, nous n'avons trouvé nulle trace d'une participation positive du clergé de Lyon à l'œuvre de ces sanglantes journées. Qu'il y ait poussé, plus ou moins indirectement, par la violence des prédications de quelques-uns de ses membres, moins enclins à calmer qu'à surexciter les haines religieuses, ce point ne peut être l'objet d'aucun doute. L'impartialité nous défend d'en dire davantage. A l'heure de l'action, le clergé lyonnais se tient à l'écart. Ne rien faire, ne rien empêcher, approuver ensuite le fait accompli, tel fut son rôle.

Quant à Mandelot, nous croyons lui avoir rendu, dans le cours de ce récit, la justice à laquelle il a droit. Nous n'avons ni estime pour son caractère, ni sympathie d'aucun genre pour sa personne. Fin politique, mais âme vulgaire, il est, s'il est permis d'aller prendre aussi loin un terme de comparaison, de l'école de Ponce Pilate, sans nul souci de la justice et de la vérité; se préoccupant fort peu du sort des faibles, mais beaucoup de la faveur des grands; mettant au-dessus de tout son intérêt, montrant enfin le fond de son âme de courtisan dans cette honteuse demande d'une part dans les biens des victimes. Mais si peu que nous estimions Mandelot, nous ne croyons pas que la vérité permette de lui assigner le rôle et le renom d'un massacreur. Nous avons discuté et apprécié chacun de ses actes, et de cet examen impartial, il ressort que sa part dans les assassinats n'a point été aussi grande qu'on l'a prétendu; nous n'hésitons pas à le dire : il n'a été ni le promoteur, ni le complice de la Saint-Barthélemy à Lyon. Son rôle se réduit à ceci : il a laissé, sans s'y opposer suffisamment, croître et déborder la fureur de ceux qui ne devaient reculer devant aucun excès. C'est là son vrai crime. Il n'a pas su, ou il n'a pas pu ensuite contenir le flot grandissant des passions sanguinaires, et quand ce flot a débordé,

il n'y avait plus ni défense, ni force capable de le refouler.

Il faut enfin, dans une catastrophe de cette étendue et de cette conséquence, remonter plus haut que les meneurs, au-dessus des causes accidentelles et apparentes; il faut observer le mouvement général des esprits, cette force cachée des principes et des tendances qui font aux hommes leur rôle et aux nations leurs destinées. Et c'est en se plaçant à ce point de vue élevé que l'on doit surtout apprécier et déplorer les lugubres événements que nous venons de retracer. La Saint-Barthélemy n'a pas été seulement le tombeau de beaucoup d'âmes fortes, croyantes et généreuses, perte déjà en elle-même irréparable pour un Etat à qui l'on ôte ainsi le meilleur de son sang; mais elle a été aussi, et par-dessus tout, la ruine de cet esprit nouveau qui, depuis le commencement du XVIe siècle, animait notre patrie, la perte d'un avenir incalculable de progrès dans toutes les sphères. C'est ce jour-là qu'a été définitivement vaincu, étouffé, du moins pour longtemps en France, ce libéralisme fécond que le protestantisme portait dans son sein, sans s'en douter peut-être, et qui a placé si haut les nations où il a pu se développer sans entraves.

Cette conséquence désastreuse n'est pas moins sensible dans notre ville que dans l'ensemble du pays. Il ne faut que se rappeler l'histoire de Lyon à partir de cette époque néfaste, voir ses libertés intérieures affaiblies, sa vie municipale s'éteignant après les convulsions de la Ligue, son activité intellectuelle et littéraire, si remarquable dans la première moitié du XVIe siècle, tombant dans une sorte de langueur. Cet esprit merveilleux d'entreprise qui lui faisait chercher et trouver dans toutes les industries nouvelles (imprimerie, soierie) une source féconde de travail et de richesses, semble paralysé : sa prospérité décline de plus en plus, pour ne se relever que plus tard, avec le réveil de la tolérance. Mais qui peut dire ce que cette ville industrieuse et intellectuelle tout à la fois serait devenue sous l'impulsion du souffle créateur qui, de nos jours, emporte vers une prospérité sans limites les cités

de l'ancien et du nouveau monde chez lesquelles domine un esprit vraiment libéral ?

Oui, pour notre cité, comme pour toute l'Europe chrétienne, le XVI[e] siècle a été, ainsi que l'a dit M. Guizot, l'âge critique. Et nous croyons faire preuve, non pas d'étroitesse religieuse, ni de préjugés surannés, mais au contraire d'un esprit sincèrement libéral et chrétien, en déplorant bien haut l'issue fatale dans notre France de cette crise mémorable, qui est une date glorieuse pour d'autres nations, et en menant deuil sur nos pieux ancêtres et sur cette société rajeunie dont ils étaient les prémices. Tout s'enchaîne dans l'histoire : nous subissons de nos jours, dans nos institutions politiques et dans nos mœurs nationales, les conséquences peut-être ineffaçables de cette intolérance aveugle qui, en 1572, étouffa dans le sang le principe unique de toute civilisation supérieure, dont le secret est dans ces deux mots : l'Evangile et la liberté.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. 1869.

